

Cahier de Recommandations Architecturales, Paysagères et Environnementales.

Commune de Sévérac

SEVERAC

Prigent & Associés



C ahier de
R ecommandations
A rchitecturales,
P aysagères et
E nvironnementales.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DU CRAPE ?

- Favoriser une meilleure connaissance du patrimoine bâti de la commune de SEVERAC
- Développer des projets s'inscrivant dans une logique architecturale, paysagère, environnementale et urbaine

Ce document est un complément qualitatif indispensable au PLU et à son règlement. Il s'agit avant tout d'un guide pédagogique qui apporte des recommandations techniques en complément du règlement. Il vise à servir de guide pétitionnaires dans leurs projets de construction, de réhabilitation, de rénovation ou d'aménagement en les invitant à prendre en compte et à respecter cet héritage local qui participe à l'identité de la commune de SEVERAC et à leur cadre de vie.



SOMMAIRE

5 DÉMARCHES ET CONSEILS

8 A - TRANSFORMER, RÉNOVER L'ANCIEN
B1. Constat du patrimoine de Sévérac
B2. Extensions et Surélévations
B3. Modifications des ouvertures
B4. Teintes et Matériaux

17 B - NOUVELLES CONSTRUCTIONS
C1. Principes d'implantation et volumétries
C2. Façades
C3. Éléments techniques
C4. Habitats légers
C5. Teintes et Matériaux

28 C - VOLET ÉNERGÉTIQUE
C1. Fondements du Bioclimatisme
C2. S'orienter selon le contexte naturel
C3. Élaborer une stratégie "bioclimatique"
C4. Intégrer les éléments techniques
C5. Gérer les eaux pluviales
C6. Définir les qualités de l'enveloppe
C7. Choix des matériaux

41 D - AMÉNAGER LES ESPACES LIBRES
D1. Qualité des espaces publics
D2. Les matériaux de sol et revêtements
D3. Haie bocagère en secteur rural
D4. Essences végétales à éviter
D5. Végétalisation des pieds de mur
D6. Abris de jardin

51 E - TRAITEMENTS DES LIMITES
E1. Constat
E2. Recommandations générales
E3. Types de clôtures par secteurs
E4. Portails et Portillons
E5. Haies basses jardinées
E6. Palette végétale pour haie d'occultation
E7. Intégrer les éléments techniques

62 F - DEVANTURES COMMERCIALES
F1. Principes d'urbanisation et d'implantation
F2. Façades et composition
F3. Types de devantures
F4. Couleurs et enseignes
F5. Éclairages et protections solaires



DÉMARCHES ET CONSEILS

QUAND S'UTILISE LE CRAPE ?

Lorsque vous avez un projet de rénovation, de construction, d'extension, si vous souhaitez créer ou modifier vos clôtures, votre façade, votre vitrine ou tout simplement l'aménagement de votre jardin.

Tout projet peut s'appuyer sur le CRAPE.

Nous conseillons de consulter ce document le plus en amont de votre projet. Vous y trouverez des explications du contexte, des conseils, des recommandations ainsi que parfois des prescriptions.

Le présent cahier de recommandations vise à expliciter et à prolonger les prescriptions du règlement. En cas de doute sur l'interprétation d'une disposition, le règlement prévaut.

Le document du CRAPE est annexé au PLU de SEVERAC, il reste donc opposable.

COMMENT LE CONSULTER ?

Vous consultez le document pour votre projet...

Nous vous conseillons dans un premier temps de localiser votre parcelle. Si celle-ci se situe dans le secteur protégé, nous vous invitons à prendre connaissance et à respecter les conseils et recommandations.

Vous pouvez aussi consulter le document en identifiant au préalable si votre projet est dit :

- ancien, vous pourrez consulter les chapitres «rénover ou transformer l'ancien»
- récent en consultant la partie «nouvelles constructions».

DIFFÉRENCIER L'ANCIEN DU RÉCENT

Dans le CRAPE la notion d'ancien regroupe les constructions et les aménagements anciens situés en cœur de bourg, mais aussi celles que l'on peut retrouver dans certains hameaux historiques.

Les bâtisses sont principalement construites en pierre, terre, et autres matériaux traditionnels.

La notion de récent intègre les quartiers de type pavillonnaire, ainsi que plus largement toutes les nouvelles constructions postérieures aux années 70 à 60, voir post-reconstruction d'après-guerre.

QUELQUES SITES ET LIENS POUR ALLER PLUS LOIN...

Site du CAUE 44 : https://www.caue44.com/
Site de TIEZ BREIZ : https://www.tiez-breiz.bzh/
Site de l'Ordre des architectes : https://www.architectes.org/bretagne

DÉMARCHES ET CONSEILS/ **Les règles d'urbanisme**

Les démarches pour mon projet : Quelle autorisation solliciter ?

Certificats d'Urbanisme (CU)

- CU informatif : permet de connaitre le droit des sols applicable à un terrain donné (1 exemplaire)
- CU opérationnel : permet de connaitre le droit des sols applicable à un terrain donné et de savoir si l'opération envisagée est réalisable

Déclaration Préalable (DP)

- Constructions et travaux non soumis à PC portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes : permet de réaliser des travaux sur une construction existante (extension, annexe, réfection toiture, ravalement façades, modification de l'aspect extérieur), ou d'édifier une clôture
- Construction et travaux non soumis à PC portant sur un bâtiment autre qu'une maison d'habitation et/ou ses annexes et changement de destination
- Lotissement et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager: permet de réaliser des divisions parcellaires sans création de voies et/ou d'espaces communs

Permis de Construire (PC)

- Demande de PC pour une maison individuelle et/ou ses annexes comprenant ou non des démolitions (PCMI)
- Demande de PC comprenant ou non des démolitions pour un bâtiment autre qu'une maison d'habitation et/ou ses annexes (ex bâtiments agricoles)

Permis de Démolir (PD)

Permis d'Aménager (PA)

- Demande de PA comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions

Les délais d'instruction

		Cua	Cub	DP	PCMI	PD	PC	PA
Délai de droit commun (*en mois*)		**1**	**2**	**1**	**2**	**2**	**3**	**3**
Périmètre délimité des abords d'un monument historique et Site Patrimonial Remarquable				*+ 1 mois*				
Archéologie préventive (DRAC)				*+ 1 mois*				
Avis CDPENAF				*+ 1 mois*				
Consultation commission départementale ou régionale (accessibilité, sécurité…)					*+ 2 mois*			
Consultation commission régionale du patrimoine et de l'architecture				*+ 2 mois*				
Consultation commission nationale					*5 mois*			
Immeuble inscrit au titre des monuments historiques					*5 mois*			
Etablissement Recevant du Public					*5 mois*			
Défrichement	*soumis à reconnaissance de la situation et le l'état des terrains*				*5 mois*			
	Soumis à Enquête publique				*7 mois*			
	autres cas				*3 mois*			
Autorisation du ministre chargé des sites					*8 mois*			

DÉMARCHES ET CONSEILS/ **Les règles d'urbanisme**

Les démarches pour mon projet : quelle autorisation solliciter ?

Construction d'une maison d'habitation	**PCMI**
Construction d'un garage, d'un abri de jardin	
Emprise au sol <20 m²	**DP**
Emprise au sol >20 m²	**PCMI**
Extension d'une maison d'habitation	
Surface de plancher <20 m² (ou <40 m² si zone U d'un PLU et si surface-totale <150m²)	**DP**
Surface de plancher >20 m² (ou >40 m²)	**PCMI**
Construction d'un bâtiment agricole	**PC**
Modification de l'aspect extérieur de la construction	
Modification / création d'ouverture	**DP**
Ravalement de façade à l'identique, hors zone ABF	**Ø**
Ravalement de façade	**DP**
Pose de panneaux photovoltaïque	**DP**
Transformation d'un garage en surface habitable avec travaux extérieurs	**DP**
Changement de destination	
Sans travaux	**DP**
Avec travaux modifiant la structure porteuse ou la/les façade.s	**PC**

Les démarches pour mon projet : quelle autorisation solliciter ?

Construction ou pose d'une clôture	
Mur de soutènement	**Ø**
Clôture et portail si choix de la commune, zone ABF et/ou précisé dans le document d'urbanisme	**DP**
Division de parcelles	**PCMI**
Détachement d'un lot hors zone ABF	**DP**
2 lots et plus mais sans création de voies et/ou d'espaces communs	**DP**
Création de voies et/ou espaces communs, et projet en zone ABF	**PA**
Démolition *(si choix de la mairie, zone ABF et/ou précisé dans le document d'urbanisme)*	
Dans le cadre d'une construction	**PC ou PD**
Sans construction	**PD**
Piscine (Hors sol et enterrées)	
Non couverte et superficie du bassin comprise entre 10 et 100m²	**DP**
Couverte avec couverture de plus de 1,80 m de haut	**PC**
Superficie bassin supérieure à 100 m²	**PC**

ATTENTION : Vérifiez si votre projet ne nécessite pas l'obligation de recourir à un architecte, à savoir si la surface de votre projet est supérieure à 150m² (y compris dans le cas d'une extension qui porterait la surface totale à 150m²), si votre projet est au nom d'une société. Le recours à l'architecte peut aussi se faire en dessous des surfaces indiquées. Un architecte apportera à votre projet une garantie de qualité et de respect du contexte environnant.

ATTENTION : Vérifier si des contraintes particulières s'exercent sur la zone où vous souhaitez effectuer des travaux. Localisez votre parcelle sur le règlement graphique ainsi que le zonage qui vous concerne. Vous pouvez ensuite consulter le règlement d'urbanisme attenant. Dans certains cas les projets doivent obtenir l'avis de l'architecte des bâtiments de France ou d'autres services spécialisés.
Vérifier que votre projet n'est pas concerné par un règlement de lotissement toujours en vigueur. Pour mémoire, un règlement de lotissement est valable 10 ans.



A. TRANSFORMER, RÉNOVER L'ANCIEN

A1. Constat du patrimoine de Sévérac
A2. Extensions et Surélévations
A3. Modifications des ouvertures
A4. Teintes et Matériaux

TRANSFORMER, RÉNOVER L'ANCIEN / **Constat du patrimoine de Sévérac**









Les constructions dans la commune de Sévérac sont en pierres. Les façades sont soit laissées en pierres apparentes avec des joints chaux ou terre, soit elles sont enduites, bien trop souvent avec des enduits-ciments.
Les façades sont équilibrées, sobres avec des ouvertures alignées, plutôt hautes que larges. De nombreux bâtiments disposent de lucarnes.

L'implantation des bâtiments dans le centre est marquée par un alignement commun. Cet alignement est soit en retrait de quelques mètres permettant d'avoir un jardinet et un seuil marqué, soit les constructions sont toutes alignées en limite de la voie publique avec des pieds de façades végétalisés. Ces alignements créent un front bâti intéressant pour l'espace public.

Le bâti ancien est dense, mitoyen, avec un gabarit en R+1+C. Les volumes sont simples sur une base rectangulaire. Les constructions s'étendent en hauteur plutôt qu'en linéaire. Les toitures sont également simples à deux pentes, parallèles à la voie, et en ardoise.

Un certain nombre de bâtiments anciens sont en mauvais état.

Il est primordial de mettre en place des techniques adaptées aux bâtiments anciens afin de permettre sa pérennité dans le temps. Ce chapitre permettra de donner des clés pour rénover correctement son bâti ancien.

TRANSFORMER, RÉNOVER L'ANCIEN / **Extensions et Surélévations**

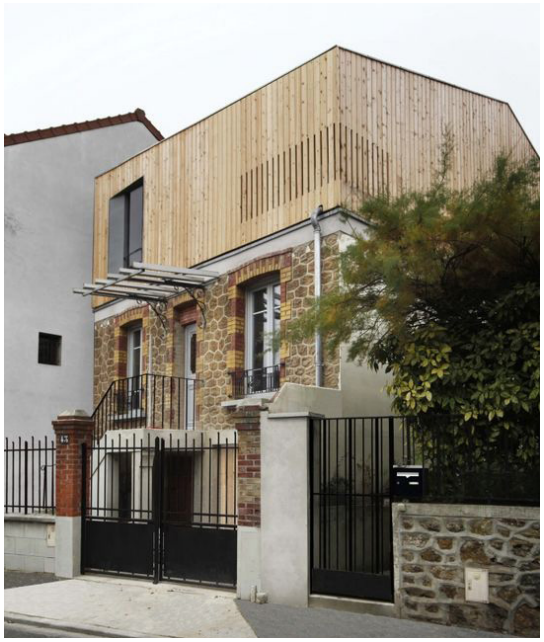







RECOMMANDATIONS :

D'une manière générale, on cherchera à préserver l**a spécificité et la singularité du bâti principal** (volumétrie, décroché de toiture, proportions, compositions des corps de bâtiment...).

> Respecter la volumétrie d'origine
> C**onserver** les différences de niveau des ouvertures.
> Ne pas rechercher la symétrie.
> Traiter les nouveaux volumes avec une matérialité différente, en cohérence avec le bâtiment
> Les extensions devront être plus basses que le volume principal afin de ne pas perturber la lecture de l'ensemble bâti formé par les volumes principaux.
> les extensions des constructions existantes devront rester cohérentes avec les volumes existants et respecter les règles morphologiques des constructions anciennes.

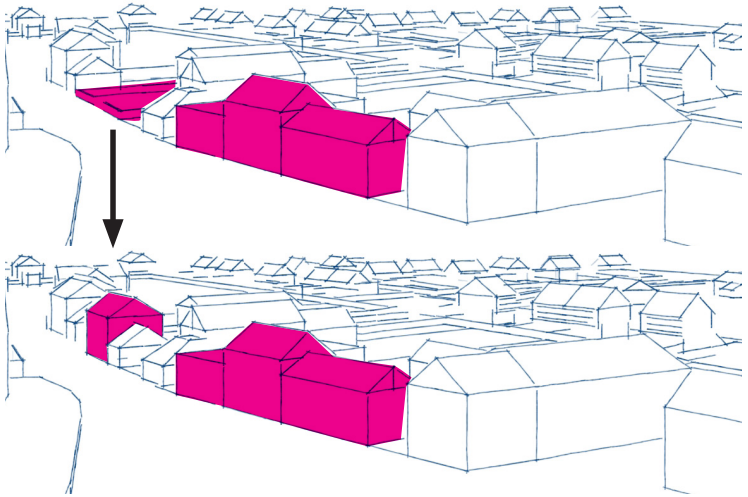

TRANSFORMER, RÉNOVER L'ANCIEN / **Modifications des ouvertures**

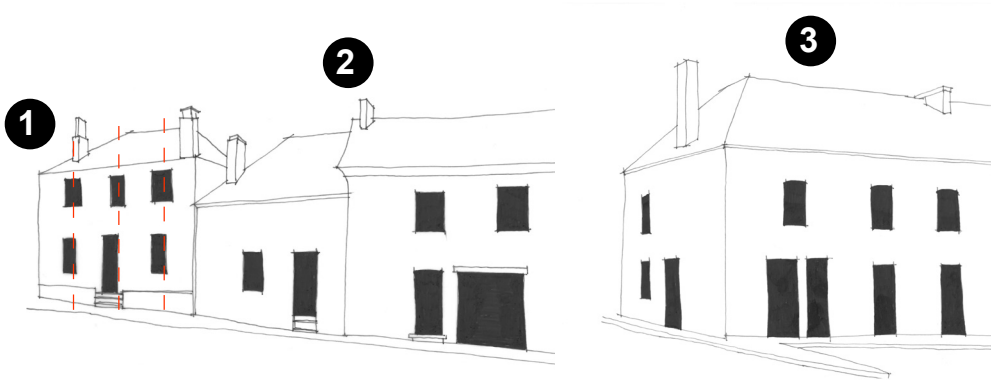



CONSTAT :

1. Dans le tissu ancien, certaines façades sont dites **composées et pensées** dans leur globalité, elle fait l'objet d'une réflexion, d'un plan d'ensemble s'appuyant souvent sur des axes de symétrie. La composition est structurée en travée fenêtre/lucarne.

2. Certaines façades ne suivent pas la même logique. Les **ouvertures sont minimales liées à la fonction** de la pièce occupée sans logique de composition.
Elles correspondent à **un habitat plus modeste, sobre et aux ornementations minimales**.

3. Pour les constructions à l'angle de deux rues, les pignons peuvent être également percés ponctuellement.

RECOMMANDATIONS :

> R**especter les proportions** plus hautes que larges sauf pour les ouvertures particulières.
> La création d'ouvertures devra se faire dans une logique d'ensemble du bâtiment en conservant le rapport plein vide. Les nouvelles ouvertures et les agrandissements doivent prendre celles existantes pour ne pas trop dénaturer le bâti.
> Les percements en toiture seront **limités en nombre**
> **Utiliser les mêmes techniques de restauration** en termes de matériaux, de coloris (en cas d'impossibilité technique, au moins préserver la même teinte de façade, menuiserie, volet)

TRANSFORMER, RÉNOVER L'ANCIEN / **Teintes et Matériaux**

Restauration d'un mur traditionnel en pierre - Principe du mur respirant

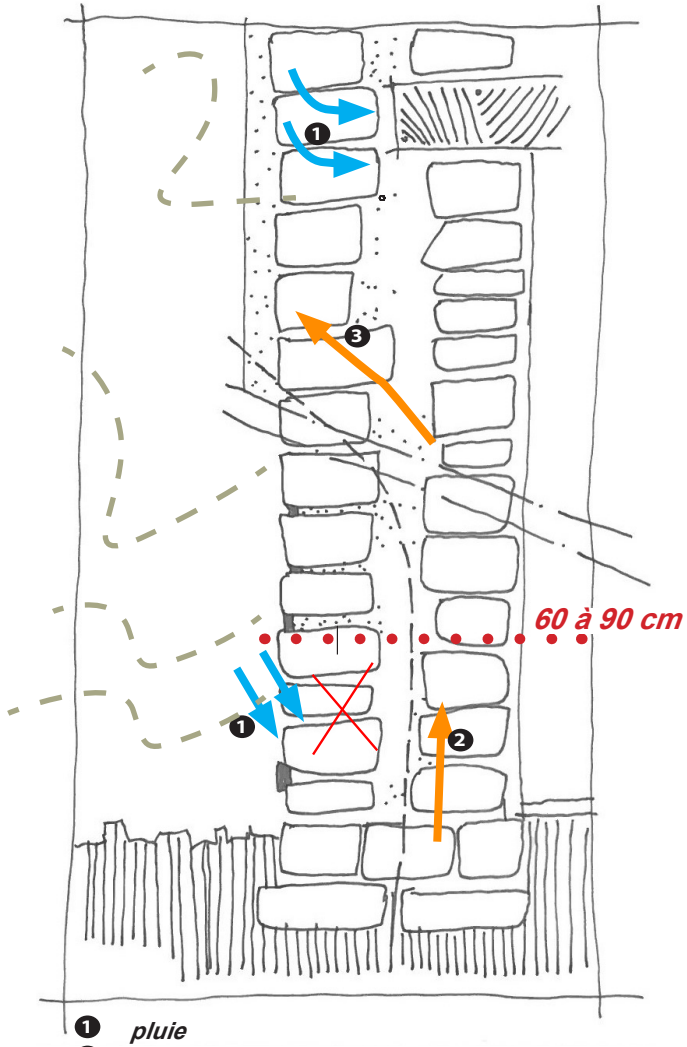

1 *pluie*
2 *remontées d'eau par capillarité*
3 *évaporation*

CONSTAT :

Trois types d'appareillages sont représentés : en moellon, en plaquettes et pierres taillées.

L'architecture générale de Sévérac est sobre avec très peu d'ornement, quelques bâtisses présentes des jambages en pierre taillés ou en brique. En général, les jambages et les linteaux sont peu visibles et camouflés par de l'enduit.

Il est fondamental de garder en mémoire que **le bâti traditionnel est "respirant"** à la différence des constructions actuelles, généralement étanches à l'air et à l'eau.

La plupart des désordres observés dans les bâtiments réhabilités (trace d'humidité, remontées par capillarité, infiltrations, fissures....) résultent de l'application de matériaux ou de procédés nouveaux non adaptés au bâti ancien.

RECOMMANDATIONS :

Généralité :

L'utilisation de matériaux locaux et fortement recommandés.
Pour la restauration de bâtiments anciens, on évitera les **imitations de matériaux traditionnels** (les faux linteaux en bois plaqués sur un linteau de béton, le pastiche de pierre). On évitera de même les matériaux de synthèse tels que le Fibrociment et les enduits de parement synthétiques.
Dans le cas d'une réhabilitation ou d'une extension, on privilégiera **l'emploi les matériaux d'origine ou bien des enduits aux tonalités proches de la pierre**.
Les teintes devront s'inspirer des matériaux locaux en veillant à s'harmoniser avec les **teintes des constructions existantes**.
On évitera d'utiliser un trop grand nombre de teintes sur un même bâtiment et les effets de pastiche en ayant recours à des matériaux de teintes naturelles.

TRANSFORMER, RÉNOVER L'ANCIEN / **Teintes et Matériaux**


Jambage (Encadrement de fenêtre) en pierre de taille


Appareillage moellons


Jambage (Encadrement de fenêtre) en pierre de taille


Jambage (Encadrement de fenêtre) en brique


Enduit à la chaux clair


Dégât d'un enduit-ciment sur un mur en pierre

RECOMMANDATIONS :

Maçonnerie pierre :

> Pour les réhabilitations, il est recommandé des enduits **de chaux naturelle** (aérienne ou faiblement hydraulique) qui laissent «respirer» les maçonneries.

> Un enduit à la chaux à ***«pierre vue» ou «beurré» contribuera à unifier la façade***

> L'enduit-**ciment est à proscrire,** car il maintient l'humidité dans les murs.

> En cas de **rejointement, ne jamais retailler** les pierres pour élargir le joint.

> **Éviter le doublage du mur à l'intérieur** pour préserver un bon fonctionnement hygrométrique du mur.
Si une isolation est nécessaire, elle peut être apportée par un **enduit isolant et respirant (type chaux-chanvre, terre-chanvre...).**

> La diversité des matériaux, des mises en œuvrent et des situations peuvent être multiples et font de chaque mur une particularité.
Toute intervention dans la maçonnerie devra faire l'objet d'un examen méticuleux de son état.

> Par ailleurs, il peut également être envisagé de **récupérer des pierres locales pour combler un percement ou créer un soubassement ;** déjà patinées par le temps, elles faciliteront l'intégration de l'extension ou de l'annexe à créer dans son environnement bâti.

TRANSFORMER, RÉNOVER L'ANCIEN / **Teintes et Matériaux**











RECOMMANDATIONS :

Les autres matériaux :

Le bardage bois laissé brut ou lasuré s'harmonise parfaitement avec la pierre. Le bois est un matériau qui s'intègre dans le paysage.
On l'utilisera de façon ponctuelle ou pour de petits édifices.

En toiture, on utilisera de préférence de **l'ardoise naturelle**. La palette de matériaux peut être étendue à du bac acier gris ardoise.

Les menuiseries devront rester en **harmonie avec la construction et les autres constructions voisines.**
Il est préférable de mettre en œuvre des menuiseries en bois avec des essences de pays telles que le chêne ou châtaigner sur le bâti ancien.

Les éléments techniques tels que panneaux solaires ou photovoltaïques, antennes, chauffe-eau solaire doivent être correctement intégrés à la construction.

NUANCIERS DES MURS

- Gamme de terre
- Gamme de sable
- Gamme de gris

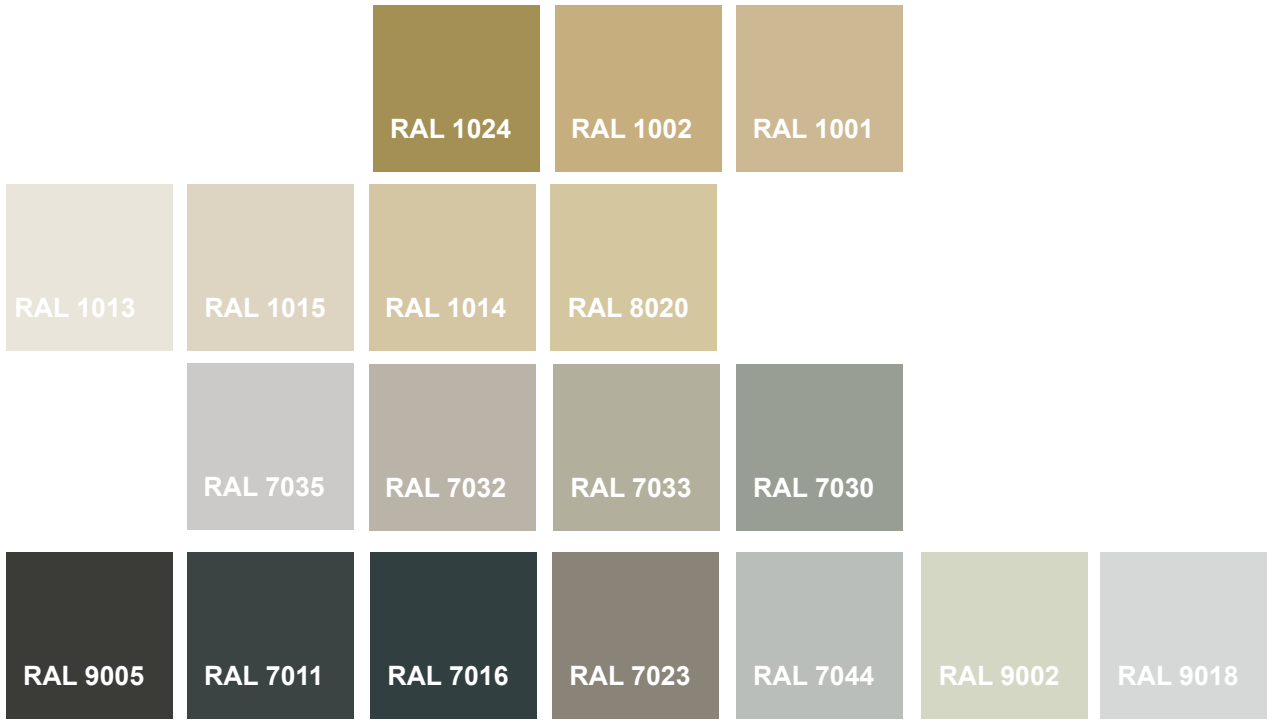

NUANCIERS VOLETS ET MENUISERIES

- Gamme de rouge
- Gamme de vert
- Gamme de gris
- Gamme de vert
- Gamme de bleu

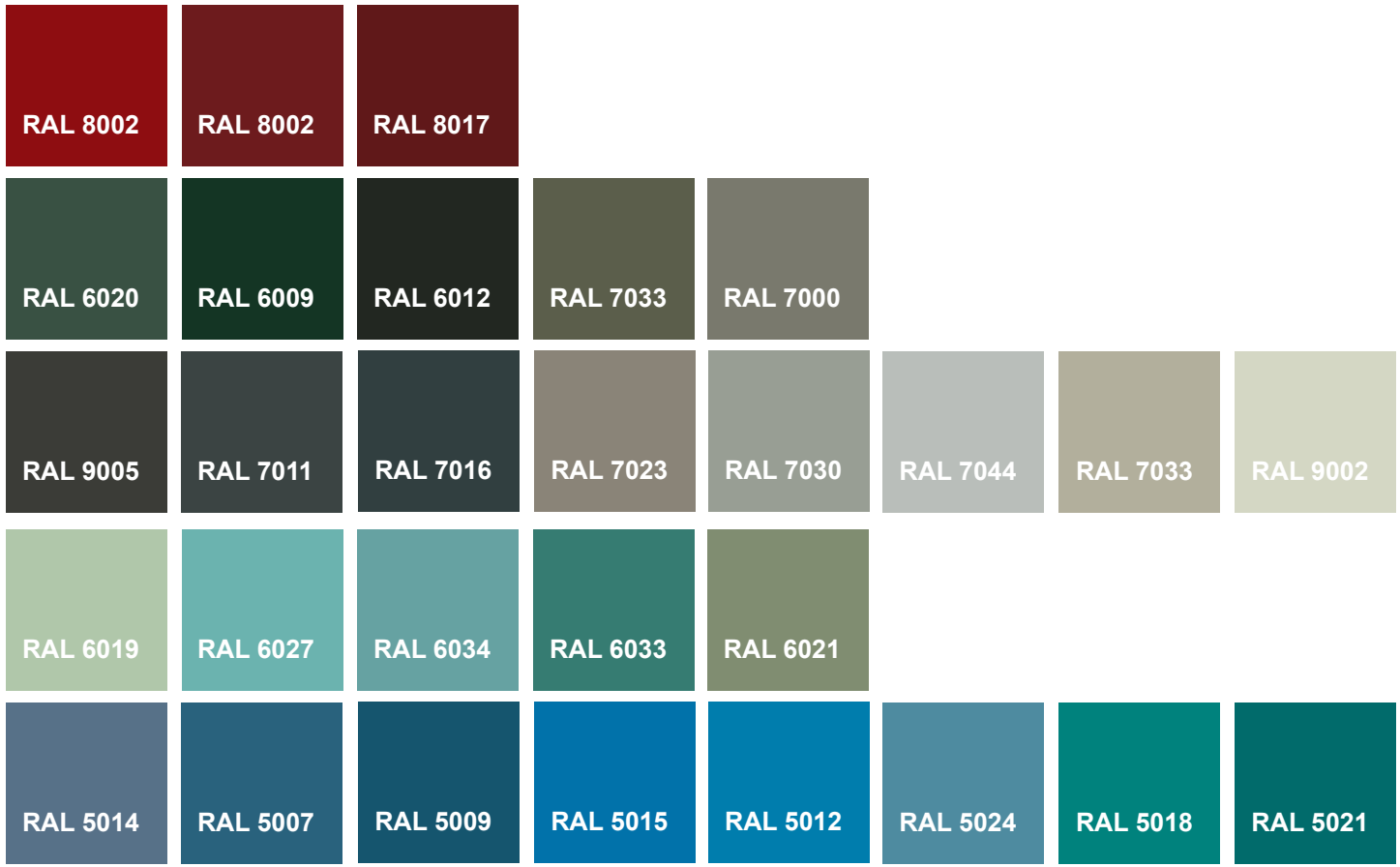



B - NOUVELLES CONSTRUCTIONS

C1. Principes d'implantation et volumétries
C2. Façades
C3. Éléments techniques
C4. Habitats légers
C5. Teintes et Matériaux

NOUVELLES CONSTRUCTIONS/ **Principes d'implantation et volumétries**

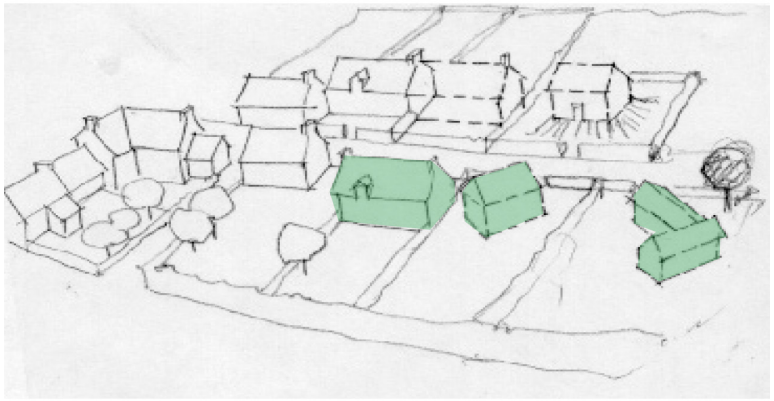

Perte de cohérence urbaine au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre dense

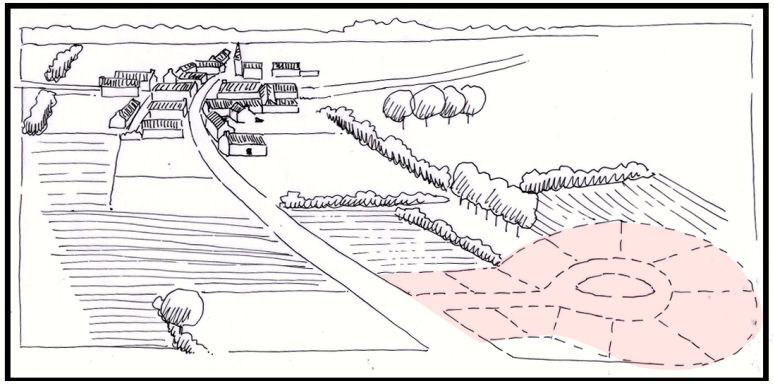

Trame de lotissement à proscrire

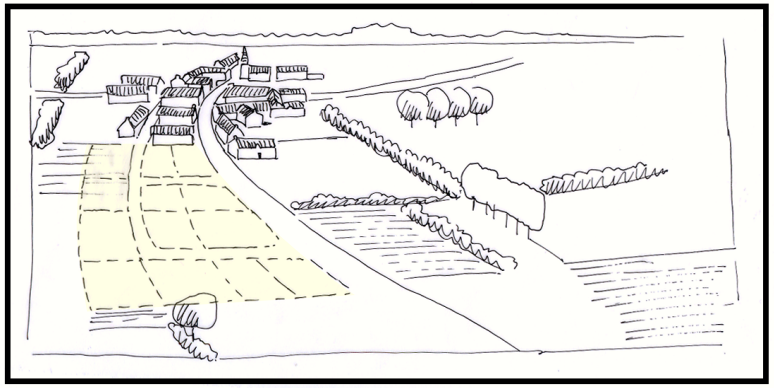

Trame de lotissement à promouvoir

CONSTAT :

L'implantation des constructions dans les opérations récentes est souvent en contradiction avec les implantations des centres anciens.
En effet, les secteurs d'habitat pavillonnaire sont souvent constitués d'**une juxtaposition d'opérations sans lien entre elles**.
Elles **se tournent le dos** et correspondent plus à un **urbanisme d'opportunité** qu'à un développement urbain cohérent et économe.
Chaque implantation semble différente d'une maison à l'autre et ne permet donc pas de créer des espaces publics agréables. La plupart de ces constructions bénéficient d'un retrait conséquent.

Les volumétries des constructions de ces secteurs sont **très hétéroclites** et rivalisent parfois de **performances architecturales**. Les constructions sont en RDC+C ce qui contribue à l'étalement urbain.

On trouve aussi bien des **constructions atypiques**, hors contexte que des **pavillons** typiques des années 70, avec des toitures à deux pans ou en pointe de diamant.





NOUVELLES CONSTRUCTIONS/ **Principes d'implantation et volumétries**



Des constructions contemporaines respectueuses des volumes de l'habitat ancien





RECOMMANDATIONS IMPLANTATION :

> NOUVEAUX QUARTIERS :

Un des enjeux majeurs consiste donc à **atténuer la césure produite entre les deux types d'urbanisation**, en agissant notamment sur les constructions nouvelles qui constituent l'essentiel de ces extensions urbaines.

Il est important de **raccrocher la construction à son contexte physique**, et s'appuyer sur le contexte bâti pour **améliorer son intégration à la trame déjà existante.**

Les implantations bâties devront donc se faire **plus proches de la voie et avec plus de mitoyenneté**, de manière à agir comme un rappel du bâti ancien et à retrouver de la densité urbaine, même dans les secteurs de développement.

> S'INSÉRER DANS UN TISSU EXISTANT :

En matière d'implantation dans le tissu existant, la logique est de **s'inscrire dans la continuité de l'existant, tant au niveau de l'implantation du bâti** (y compris pour les annexes, dépendances et extensions) **qu'au niveau de la volumétrie de l'édifice**, et ce, afin de préserver la **cohésion d'ensemble** et de **poursuivre la densité** déjà existante le long des rues et des voies.
De manière générale ils devront s'implanter aux plus proches de la voie avec le plus de mitoyenneté.

Les pieds de façades développent plusieurs petits aménagements permettant de matérialiser un seuil du logement sur l'espace public : végétalisation, emmarchements, positionnement de la boite aux lettres...

NOUVELLES CONSTRUCTIONS/ **Principes d'implantation et volumétries**





RECOMMANDATIONS VOLUMÉTRIE :

La **volumétrie des constructions doit reprendre** les caractéristiques du tissu ancien, tant au point de vue des hauteurs que du gabarit.
Les gabarits traditionnels peuvent être réinterprétés et accompagnés de matériaux innovants tout en gardant une écriture architecturale sobre.
Les constructions en RDC+C sont consommateurs d'espaces, ils seront donc à éviter surtout s'ils ne sont pas mitoyens.

Les volumes simples et sobres sont préférés aux volumétries complexes. Ils seront bien proportionnés et privilégieront un plan sur une base rectangulaire.

Afin d'allonger le volume de l'habitation, on pourra y accoler des volumes annexes (garage, cellier) sur le mode des constructions traditionnelles.

On **évitera également de multiplier les angles aigus ou obtus** qui donnent des volumes intérieurs compliqués.

Les gabarits qui composent le tissu ancien sont **facilement réappropriables dans les nouvelles opérations, en** intégrant des maisons en bande ou des logements intermédiaires par exemple. La typologie de **longère** est intéressante à retrouver.

Pour les volumes principaux, il est fortement recommandé l'utilisation de toiture à double pente en ardoise naturelle comprise entre 45° et 55°.

Il est possible de mettre en œuvre des lucarnes à deux pans ou pendante à l'aplomb des façades et non en retrait.

NOUVELLES CONSTRUCTIONS/ **Façades**





CONSTAT :

Les proportions des ouvertures et le rapport entre leur surface et celle des murs déterminent l'**équilibre de la façade.**
Dans l'architecture contemporaine, qui repose sur la réalisation de **grandes baies**, ce rapport plein /vide est complètement démesuré.
En effet, les percements sur les maisons contemporaines sont **multiples**, avec des **baies** qui sont aussi larges que hautes, ne respectant pas toujours des alignements harmonieux.

RECOMMANDATIONS :

Pour les ouvertures, privilégier la **simplicité des formes des ouvertures** et qui soit soucieuse d'une **façade composée harmonieusement.**

Pour cela, l**e rythme des ouvertures et leur taille** doivent être étudiés.
Les ouvertures **plus hautes que larges sont un bon rappel** des constructions plus anciennes. **La symétrie** dans l'implantation des **ouvertures** est à rechercher.

On évitera les **ouvertures «originales» et les effets de mode** tels que les ouvertures hublots, triangulaires et autres.

Dans le cas d'une nouvelle construction dans un tissu dense, prendre en compte la disposition des ouvertures sur les constructions avoisinantes.

NOUVELLES CONSTRUCTIONS/ **Éléments techniques**

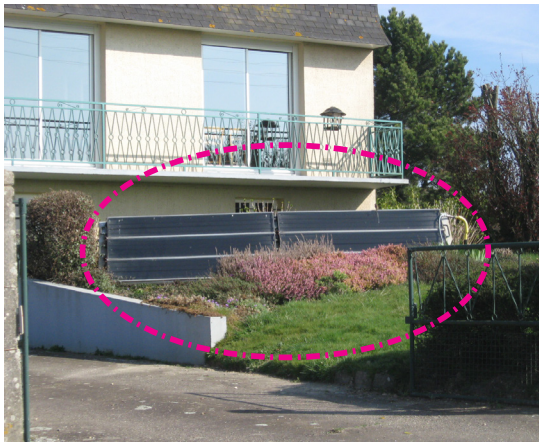





CONSTAT :

Les éléments techniques ne sont pas toujours bien intégrés impactant l'espace public.

Le **Grenelle de l'environnement** et la prise de conscience générale du développement durable ont provoqué un **boom des énergies renouvelables**. Ces équipements apportent de **nouveaux éléments techniques** qui sont additionnés aux façades et toitures.

RECOMMANDATIONS :

On évitera la mise en place de **panneaux solaires** à terre, dans les jardins. **Ceux-ci, tout comme les chauffe-eaux solaires seront installés en toiture.** Il est préférable de les installer en **cohérence avec le reste du bâtiment**, en **symétrie des ouvertures** notamment.

Les **systèmes d'aérothermie, de climatisation...** devront se faire **discret**s et être installés de manière à **limiter leur impact visuel**. Parfois, il peut être intéressant de **prolonger la façade sur une partie** pour placer le système dans un petit sas ouvert. Des plantations peuvent aussi permettre de mieux les intégrer. On choisira également de les placer à l'arrière de la construction.

NOUVELLES CONSTRUCTIONS/ **Habitats légers**

Aménagement du hameau Le placis
Association les hameaux légers











Pourquoi faire de l'habitat léger ?

- Une solution économique pour acquérir un logement ou loger temporairement des personnes.
- Un choix de vie et d'habiter plus respectueux de l'environnement
- Un habitat qui peut être démontable, mobile, transportable ou biodégradable.
- Un habitat avec un impact quasi inexistant sur le sol (sans fondations) et permettent de conserver le plus de végétations possibles.
- Des logements plus petits
- De nombreux types d'habitats légers : tiny house, yourte, roulotte, caravane...

RECOMMANDATIONS :

Des associations existent telles que les «Hameaux légers», et accompagnent les collectivités à mettre en place des hameaux légers sur un terrain communal. Ce système permet d'instaurer un cadre qui convient aux différentes parties prenantes.

QUELQUES SITES ET LIENS POUR ALLER PLUS LOIN...
https://kerterre.org/
https://hameaux-legers.org/
https://www.librestoits.com/

NOUVELLES CONSTRUCTIONS/ **Teintes et Matériaux**







CONSTAT :

La palette des couleurs des constructions plus anciennes s'étend du blanc cassé (enduits à la chaux) au gris - marron (teintes de la pierre). Les habitations des lotissements récents sont toutes enduites avec des tonalités très claires.

RECOMMANDATIONS :

Il est important de se rapprocher des **tonalités des matériaux locaux, du contexte environnant ou du paysage** au sens plus large pour mieux s'intégrer.
Les tons trop colorés, trop voyants sont à proscrire.

L'utilisation des matériaux locaux est essentielle pour une bonne insertion dans le site, mais l'apparence qu'on leur donne importe également. **Un bois laissé brut ou juste huilé sera alors préféré à des bois teintés, peints ou à des enduits.**
Il est conseillé de mettre en œuvre plusieurs matériaux et/ou couleurs sur les façades sans faire de rajout inutile. (ex : chaux/ pierre/bois ou zinc/enduit/bois). Il sera important de limiter le nombre de matériaux et de créer une harmonie d'ensemble.

Le choix des menuiseries devra s'harmoniser avec l'écriture architecturale de l'édifice et des différents matériaux. Elles devront être choisies dans des **teintes soit de la façade**, **soit d'une couleur plus tranchée** que l'on peut **retrouver sur une extension** par exemple.

NOUVELLES CONSTRUCTIONS/ **Teintes et Matériaux**

LES MATÉRIAUX TRADITIONNELS



Bois



Pierre



Enduit



Matériaux de toiture : ardoise, zinc, autres matériaux aspect et couleur similaire

LES MATÉRIAUX INNOVANTS

La toiture végétalisée présente de nombreux avantages, tant sur le plan de l'esthétique et de la durabilité, que dans une perspective de protection de la biodiversité et de l'environnement en milieu urbain.





Matériaux biosourcés



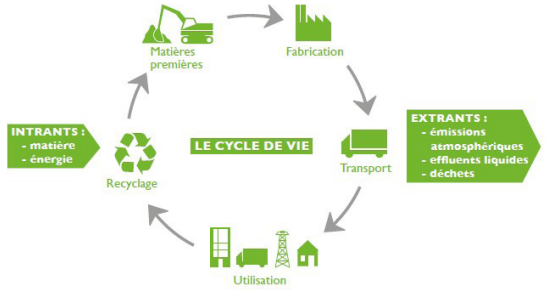

NOUVELLES CONSTRUCTIONS/ **Teintes et Matériaux**

NUANCIERS DES MURS (enduit et bardage)
Pour une harmonie dans les zones à urbaniser.
Les teintes proposées sont complémentaires du nuancier présenté dans le bâti ancien.

- Gamme de terre
- Gamme de sable
- Gamme de gris

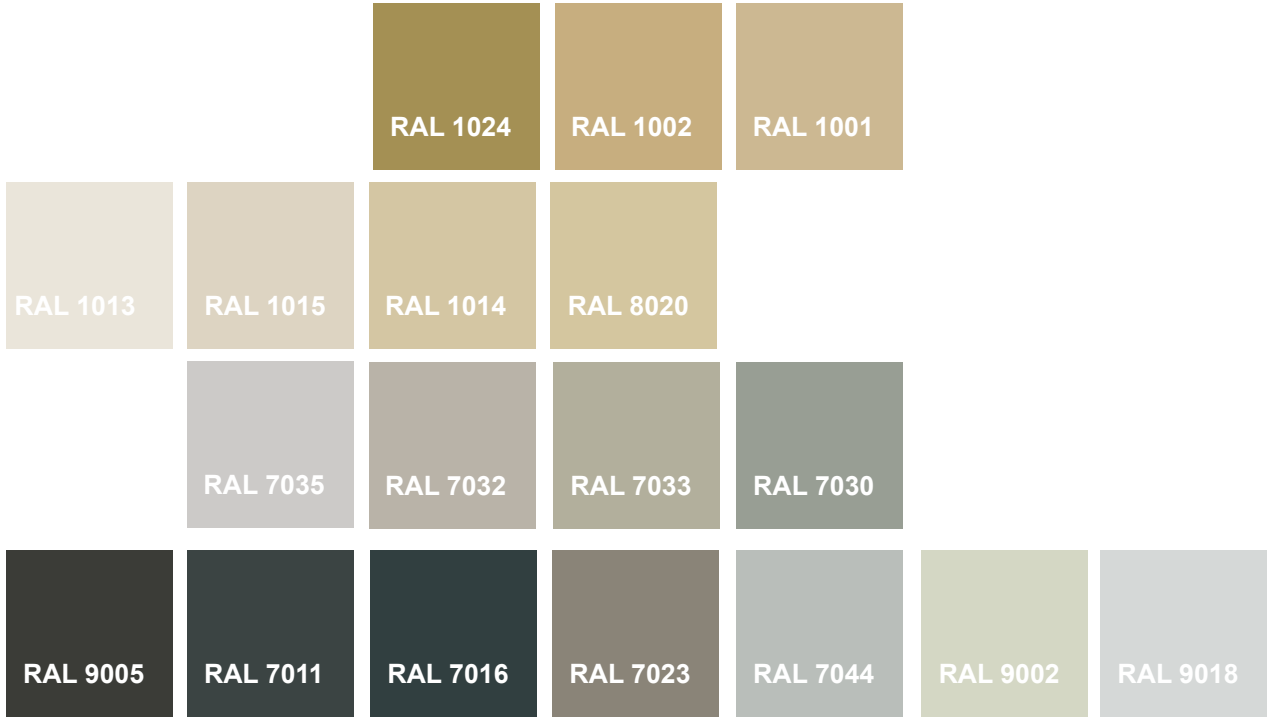

NUANCIERS VOLETS ET MENUISERIES

Pour une harmonie dans les zones à urbaniser.
Les teintes proposées sont proches du nuancier présenté dans le bâti ancien.

- Gamme de rouge
- Gamme de vert
- Gamme de bleu
- Gamme de rouge





C- VOLET ÉNERGÉTIQUE

C1. Fondements du Bioclimatisme
C2. S'orienter selon le contexte naturel
C3. Élaborer une stratégie bioclimatique
C4. Intégrer les éléments techniques
C5. Gérer les eaux pluviales
C6. Définir les qualités de l'enveloppe
C7. Choix des matériaux

LES 14 CIBLES "HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

MAÎTRISE DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT EXTÉRIEUR

Cibles d'éco-construction
- Relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat
- Choix intégré des procédés et produits de construction à faible impact sur l'environnement
- Chantiers à faibles nuisances

Cibles d'éco-gestion
- Gestion de l'énergie
- Gestion de l'eau
- Gestion des déchets d'activités
- Gestion de l'entretien et de la maintenance

CRÉATION D'UN ENVIRONNEMENT INTÉRIEUR SATISFAISANT

Cibles de confort
- Confort hygrométrique / hygrothermique
- Confort acoustique
- Confort visuel
- Confort olfactif

Cibles de santé
- Conditions sanitaires des espaces
- Qualité de l'air ambiant
- Qualité de l'eau

Source : www.assohqe.org

POUR EN SAVOIR PLUS :

www.ademe.fr
www.ciele.org

La notion de qualité environnementale dans la construction : adopter une démarche HQE

Privilégier l'usage de matériaux durables et peu consommateurs d'énergie en fonction de leur provenance, du mode de fabrication, du transport, de la mise en œuvre, de l'entretien et de la recyclabilité (pierre, terre cuite, bois).

Minimiser les consommations d'énergie pour l'édification de la construction, mais aussi dans l'usage : recours aux énergies renouvelables, isolation (du chaud, comme du froid), mode de chauffage, favoriser l'éclairage naturel autant que possible...

Permettre la perméabilité des sols en favorisant des revêtements végétalisés aussi bien pour les espaces extérieurs (sols) que pour les toitures-terrasses.

C. VOLET ÉNERGÉTIQUE/ **Fondements du Bioclimatisme**

QU'EST-CE QU'UNE CONSTRUCTION BIOCLIMATIQUE ?

- Maison bioclimatique, maison à **faible consommation d'énergie**, maison passive, éco-maison ou maison verte,
- Maison écologique conçue et construite pour **respecter l'environnement** en tirant parti du climat local
- Elle aide ainsi à **réduire la consommation d'énergie** en optimisant son efficacité énergétique et en **utilisant des matériaux et énergies renouvelables**
- Il s'agit donc d'une construction **durable à faible impact environnemental**.



De nombreux référentiels existent pour vous aider à définir vos objectifs énergétiques ou environnementaux et les atteindre :

- Les labels de performance énergétique (Cep détermine la consommation conventionnelle d'énergie primaire du bâtiment) calculée sur la RT 2005.
  - **HPE** haute performance énergétique
  - **THPE** très haute performance énergétique
- Les labels de performance énergétique relatifs à la RT 2012 :
  - **BBC** (bâtiment basse-consommation). Il est obligatoire pour les constructions neuves. Il impose une consommation maximale de 50kWh/m² par an.
- Bâtiment passif (BEPAS)
  La consommation d'énergie de la construction est très basse, voire entièrement compensée par les apports solaires ou émise par les apports internes.
- Bâtiment à énergie positive (BEPOS)
  C'est une construction qui produit plus d'énergie qu'elle n'en consomme.

C. VOLET ÉNERGÉTIQUE/ **S'orienter selon le contexte naturel**

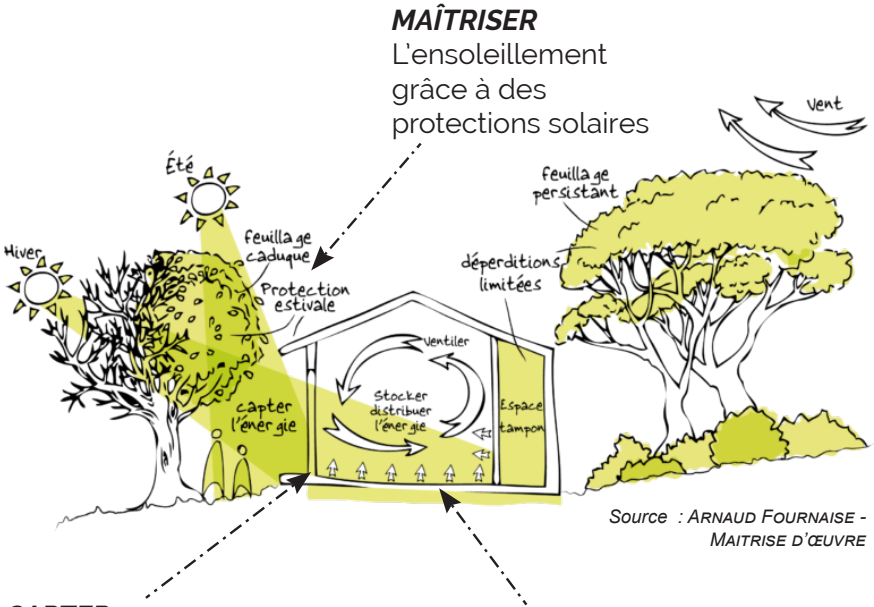

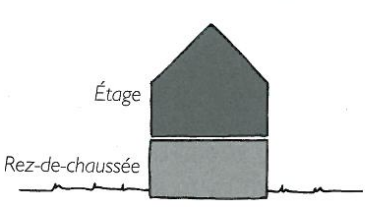

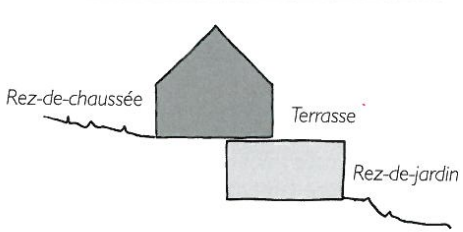

1- L'ORIENTATION DU PROJET SELON LE CLIMAT

- ***Permettre*** une façade sud fortement exposée au soleil avec des protections solaires
- ***Penser*** l'organisation interne en fonction des vents et la course du soleil (zone tampon au nord et à l'ouest ; pièce de vie au sud)
- ***Adapter*** aux besoins saisonniers :

- ***la façade sud*** capte fortement les apports solaires en hiver (façade captatrice). Elle nécessite des protections solaires pour l'été.
- ***la façade Nord*** ne capte pas les apports solaires (façade déperditive)
- ***les façades Est et Ouest*** ainsi que la toiture sont alternativement captatrices (en été, source de surchauffes) et déperditives (en hiver, source de refroidissement du logement)

2- LA PRISE EN COMPTE DU BÂTI ET DE LA VÉGÉTATION

Bien intégrer la construction dans son environnement :

- La végétation existante et le bâti peuvent porter ombre et limiter les apports passifs, mais peuvent également jouer un rôle de protection.
- Privilégier les vues.

3- LE RESPECT DU RELIEF

Bien intégrer la construction au site sur lequel elle s'inscrit :

- Transformation minimum du terrain, éviter les remblais/déblais importants.
- La construction s'adapte au terrain et non l'inverse.

C. VOLET ÉNERGÉTIQUE/ **Élaborer une stratégie «bioclimatique»**





MINIMISER LE RECOURS À DES DISPOSITIFS DE RÉGULATION :

1- EN ÉTÉ LA STRATÉGIE DU FROID

- ***Protéger*** les façades du rayonnement solaire
- ***Limiter*** les apports internes au sein du logement
- ***Ventiler*** l'espace au sein du logement
  (ventilation nocturne-inertie du mur)

2- EN HIVER LA STRATÉGIE DU CHAUD

- ***Capter*** les apports solaires sources de chaleur et de lumière
- ***Stocker*** les apports de chaleur
- ***Distribuer*** efficacement la chaleur et la lumière naturelles dans les différents espaces

HIVER

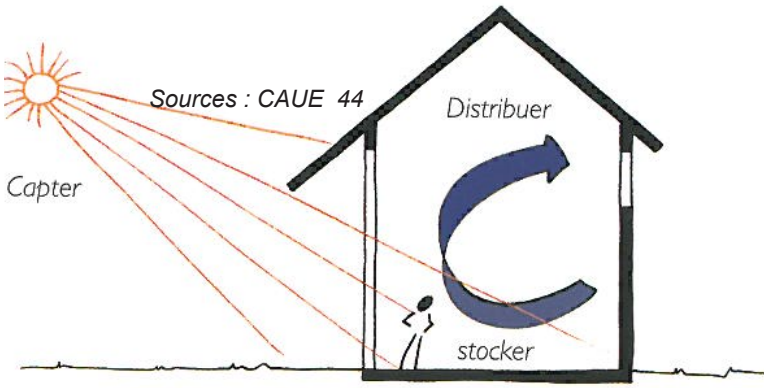

ÉTÉ

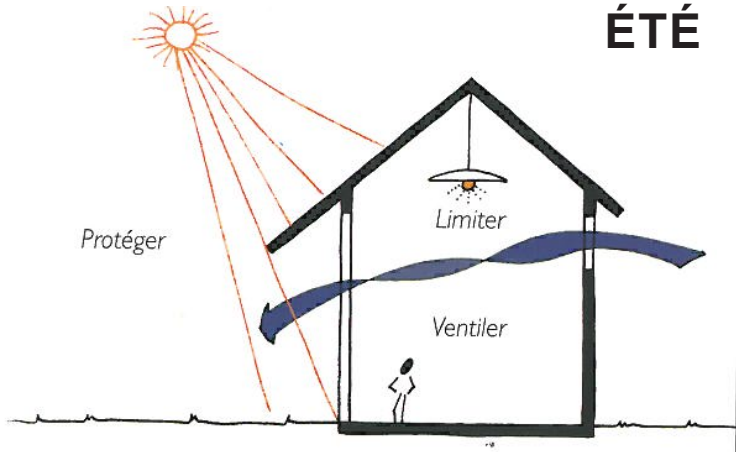

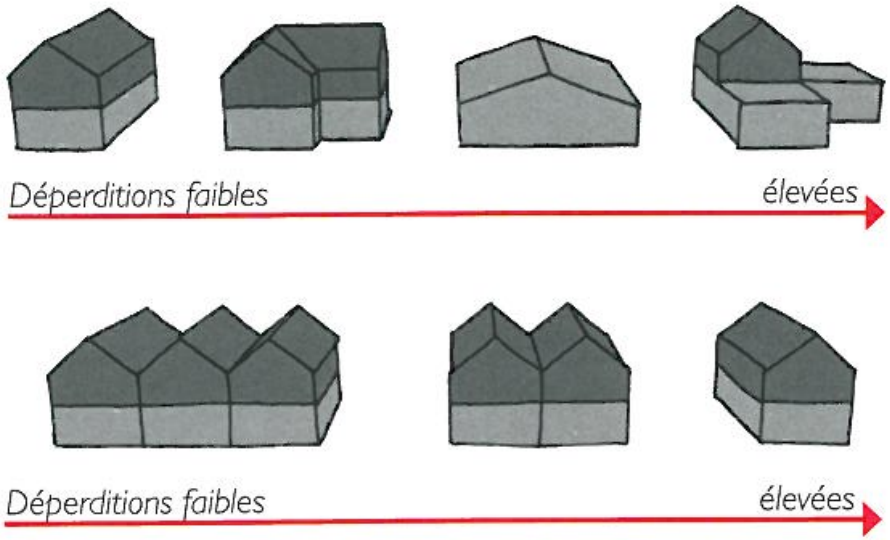

Source : CAUE 44

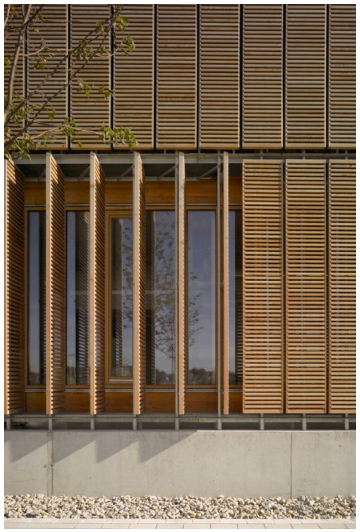





CONCEVOIR LA VOLUMÉTRIE POUR LIMITER LES PERTES DE CHALEUR

1- ***Optimiser la forme*** de la maison : compacité et simplicité des formes

2- ***Favoriser la mitoyenneté*** pour limiter la surface des murs

PENSER LES OUVERTURES POUR CAPTER LE MAXIMUM DES RAYONS DU SOLEIL

La gestion des **ouvertures fait partie intégrante de la réflexion** sur l'habitat bioclimatique. **Leurs tailles et leurs agencements** permettent d'**optimiser les apports** des rayonnements solaires. Il est important de profiter de ces apports solaires en hiver, lorsque le soleil est bas, en laissant le soleil rentrer dans la construction par le Sud et l'Ouest. Afin de se protéger de ces rayons l'été, le recours à des brise-soleil est nécessaire : ceux-ci permettent de bloquer/ filtrer les rayons du soleil lorsque ceux-ci sont au zénith en été. Il existe deux types de dispositifs selon l'exposition Sud ou Ouest.

- Brise-soleil horizontal : contre les rayons solaires d'été façade Sud
- Brise-soleil vertical : contre les rayons solaires d'été façade Ouest

Les grandes ouvertures de type vérandas ou baies vitrées par exemple sont généralement situées au Sud pour éviter les déperditions l'hiver.

C. VOLET ÉNERGÉTIQUE/ **Intégrer les éléments techniques**







Il s'agit avant tout de **développer des énergies naturelles, locales et parfois «gratuites».** Différentes **énergies renouvelables** peuvent être développées et combinées à travers un projet de construction :

- L'énergie **éolienne** : préconisée plutôt pour des entreprises, cette source d'énergie pourra produire de l'électricité.
- L'énergie **solaire thermique** : préconisée pour les équipements et l'habitat, elle fournira de l'eau chaude sanitaire ainsi que du chauffage.
- L'énergie **solaire photovoltaïque** : préconisée pour les équipements et l'habitat, elle fournira de l'électricité.
- La **géothermie et l'aérothermie** : préconisée pour les équipements et l'habitat, l'énergie venant du sol ou de l'air sera restituée sous forme de chauffage ou d'électricité, par l'intermédiaire d'une pompe à chaleur (PAC).
- Le **bois** (chaudière ou poêle à bois) : préconisé pour toutes sortes de projets de constructions (équipements, habitat, entreprises)

Ces éléments techniques devront être correctement intégrés.

RECOMMANDATIONS :

Quels que soient le ou les systèmes mis en place, ceux-ci devront s'insérer au mieux dans la construction ou paysage de la rue :

- on évitera la mise en place de **panneaux solaires** à terre, dans les jardins. **Ceux-ci, tout comme les chauffe-eaux solaires seront installés en toiture.** Il est préférable de les installer en **cohérence avec le reste du bâtiment**, en **symétrie des ouvertures** notamment et **encastrés.**
- les **systèmes d'aérothermie et de climatisation** devront se faire **discrets** et être installés de manière à **limiter leur impact visuel**. Parfois, il peut être intéressant de **prolonger la façade sur une partie** pour placer le système dans un petit sas ouvert. Des plantations peuvent aussi permettre de mieux les intégrer.

C. VOLET ÉNERGÉTIQUE/ **Gérer les eaux pluviales**





De même, l'eau de pluie peut être récupérée pour un usage dans la construction (alimentation w.c., arrosage du jardin, lavage de la voiture...)**, grâce à :**

TOITURES STOCKANTES/VÉGÉTALISÉES

Toiture-terrasse à faible pente. **L'eau de pluie est stockée provisoirement sur le toit, sur quelques centimètres, par l'intermédiaire d'un parapet en pourtour de toiture.**
Une partie est absorbée ou s'évapore (notamment dans le cas de toitures végétalisées). **L'autre est évacuée par un dispositif de vidange assurant la régulation des débits.** Ce type de toiture permet une isolation thermique et phonique efficace.

CUVE DE RÉCUPÉRATION

Les conteneurs ou citernes peuvent être enterrés. Ils sont raccordés à l'évacuation des tuyaux de descente d'eau pluviale.
Les eaux sont stockées en vue d'une revalorisation future (réserve incendie ou usages domestiques, etc.).

PUITS D'INFILTRATION

Situé en pied de gouttière, il s'agit d'un massif drainant permettant l'infiltration des eaux de toiture.

RECOMMANDATIONS :

Quels que soient le ou les systèmes de récupération des eaux de pluie mis en place, ceux-ci devront s'insérer au mieux dans la construction et ne pas être visibles depuis le paysage de la rue :

- On préférera la mise en place de cuve de récupération des eaux pluviales enterrées.
- Lorsque cette solution n'est pas envisageable, les cuves devront être harmonieusement intégrées soit par l'aménagement (profiter d'un décroché de façade pour intégrer la cuve dans un recoin) ou par de la végétation et ne pas être visibles depuis l'espace public.

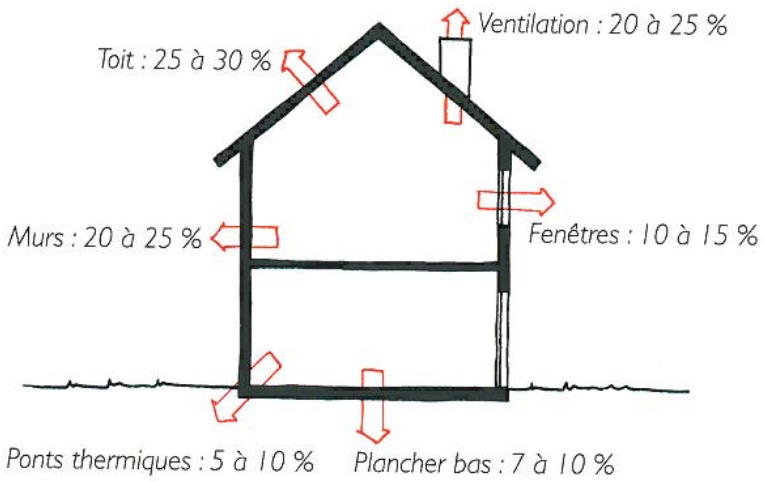

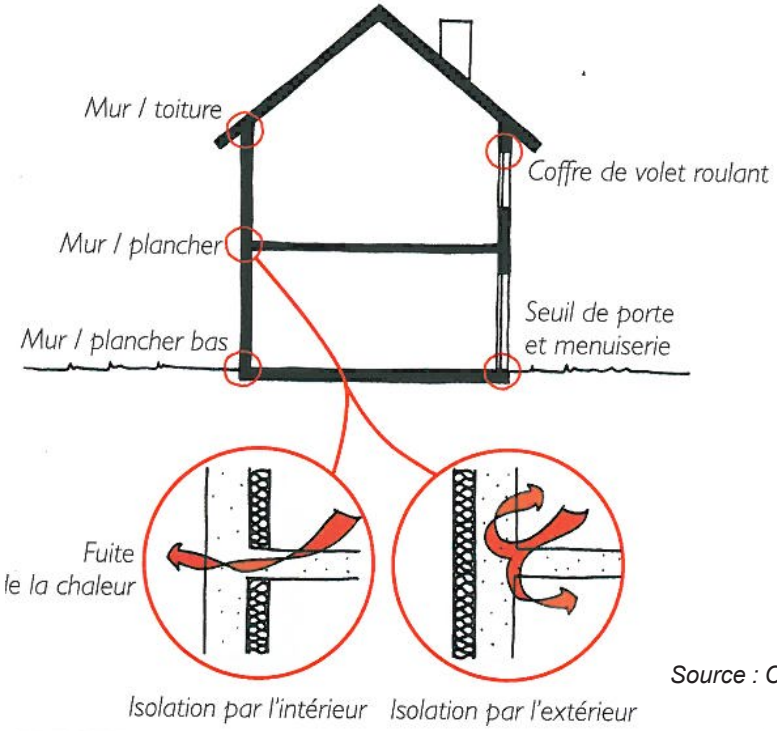

Source : CAUE 44

RÉGULER LE CONFORT INTÉRIEUR

1- Le pouvoir isolant de l'enveloppe

- Limiter les échanges thermiques
- Limiter les nuisances sonores

2- L'inertie : Capacité à stocker la chaleur ou la fraicheur et à la restituer ensuite

- Choix du système constructif
- Choix du matériau de construction

3- La perspiration : permet la régulation de l'humidité intérieure en laissant transiter la vapeur d'eau vers l'extérieur sans laisser passer l'air.

- Grande sensation de confort
- Air intérieur plus sain

4- L'étanchéité à l'air :

- Efficacité de l'isolation
- Efficacité du système de ventilation
- Choix du matériau de construction et de mise en oeuvre

5- La ventilation : permet d'assainir l'air intérieur et de réguler l'humidité.

- Remplacer l'air vicié intérieur par l'air neuf extérieur
- Limiter la perte de chaleur induite par la ventilation du logement (elle est due à une volonté plus forte d'étanchéité à l'air)

C. VOLET ÉNERGÉTIQUE/ **Définir les qualités de l'enveloppe**

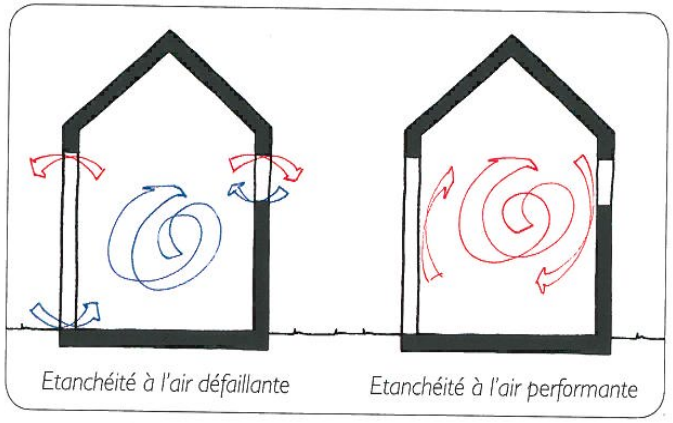

Une mauvaise étanchéité à l'air peut être responsable de 10 à 20 % des pertes de chaleur.

Il faut porter plus particulièrement attention à :
- la pose de l'isolant
- la pose des menuiseries (et notamment des volets roulants)
- la pose des installations électriques

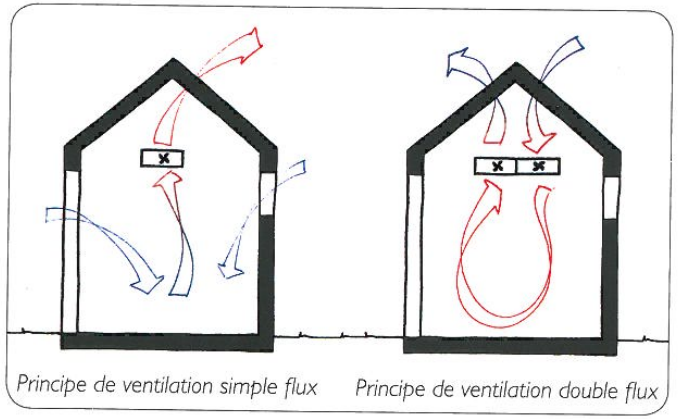

Les pertes de chaleur dues à la ventilation peuvent être limitées grâce à un système performant.

Pour cela, plusieurs systèmes peuvent être mis en œuvre tels que le puits canadien, la Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) simple flux ou double flux, la double peau, etc. Ces dispositifs peuvent être utilisés seuls ou combinés entre eux.

Voir aussi les fiches « Le choix du mode constructif », « Le choix des isolants » « Le renouvellement de l'air intérieur » et « Concilier habitat et santé »

Source : CAUE 44

QUELQUES SOLUTIONS

RÉGULER LE CONFORT INTÉRIEUR (SUITE)

L'isolation par l'extérieure permet de traiter les ponts thermiques de manière plus efficace et de garantir l'inertie des murs extérieurs.

Une isolation répartie dans l'ensemble des murs. Dans le cas d'une ossature bois, l'isolant se positionne entre les montants.

Les matériaux structurels comme les briques alvéolées en terres cuites, le béton cellulaire ou la bauge coffrée sont des matériaux possédant un pouvoir isolant.

Des rupteurs thermiques peuvent être positionnés notamment aux jonctions des murs, planchers et toiture.

Paroi ayant une très bonne étanchéité à l'air

Une isolation peu sensible à la vapeur d'eau et forte capacité hygroscopique (laine de chanvre, ouate de cellulose...)





Source : ACV Le Moniteur

▸ CHOISIR DES MATÉRIAUX SAINS

Matériaux ayant peu d'impact sur l'environnement et sur la santé, produisant peu de composés organiques volatils (COV).

▸ NOTION DE DURABILITÉ DU MATÉRIAU

Matériaux naturellement durables : sans traitement, ceux-ci sont naturellement résistants.

▸ UTILISER LES FILIÈRES COURTES

Faire travailler les locaux, penser à s'approvisionner près de chez soi, avec des produits locaux.

▸ CYCLE DE VIE (ÉNERGIE GRISE) DU MATÉRIAU

Penser à la vie du matériau depuis sa production jusqu'à son recyclage.
Quelle empreinte écologique celui-ci a-t-il ?
Bien anticiper le recyclage des matériaux.
Parvenir à la construction de bâtiments composés de matériaux entièrement recyclables.

Les matériaux : Il s'agit de réduire les déperditions de chaleur vers l'extérieur. En moyenne, la consommation d'énergie dans les logements est, en effet, responsable de 32 % des émissions de gaz à effet de serre.

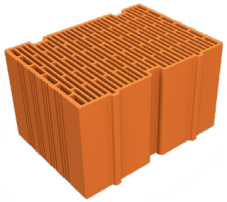

Brique Monomur

▸ LA BRIQUE

La brique en terre cuite est fabriquée avec des argiles cuites à très haute température et compressée. Ces briques sont très résistantes et offrent un bon confort thermique (deux fois supérieure au parpaing).

La brique Monomur est plus aérée. C'est un bon isolant. Lors de sa cuisson, des microbilles sont ajoutées, ce qui augmente la quantité d'air contenue dans la brique. C'est un meilleur isolant que le parpaing.



Brique béton de chanvre

La brique rayonnante est une brique de terre crue ou cuite dans laquelle sont insérés des tubes pour un système de chauffage basse température.

La brique en terre crue (BTC) est composée de terre sablo-argileuse. Elle apporte de la masse thermique et régule l'humidité. Elles permettent de réaliser des cloisons, des murs de refends, des murs chauffants ou comme mur de masse. Elles servent pour le remplissage de structure bois.

La brique de chanvre est un matériau isolant permettant d'atteindre la valeur de la RT 2005.



Bauge enduite terre

▸ LE BOIS

Il nécessite peu de transformation, ce qui limite son bilan énergétique. Son coût énergétique est plus faible que celui du béton, de l'acier ou de l'aluminium, sauf qu'il provient de régions éloignées, ce qui augmente son bilan carbone. C'est un matériau recyclable et qui permet en fin de vie de servir de combustible fournissant chauffage et énergie.

▸ ISOLATION BIOSOURCÉE

Ils sont d'origine naturelle, renouvelable et donc non toxique pour la santé et l'environnement. Ces isolants sont efficaces autant en hiver qu'en été, et régulent l'humidité tout en étant respirants. (ex: le chanvre, la ouate de cellulose, le liège, la fibre de bois...)



Brique de terre crue compressée

▸ L'ARGILE

Ces matériaux, 100 % recyclables sont utilisés en intérieur, mur ou plafond. Leur apport en masse thermique est remarquable. Ils permettent une très bonne régulation de l'humidité. En isolation sur des murs en pierres, un enduit de correction en béton de chanvre (chaux/chanvre ou terre/chanvre) est le plus efficace et adapté.

La bauge coffrée est composée de terre argileuse et de fibres végétales. Une fois le mélange obtenu on l'ajoute dans un coffrage pour ensuite la tasser au fur et à mesure. La bauge a des qualités structurelle et isolante.

C. VOLET ÉNERGÉTIQUE/ **Choix des matériaux**







RECOMMANDATIONS :

- Se rapprocher des **tonalités des matériaux locaux, du contexte environnant ou du paysage** au sens plus large pour mieux s'intégrer.

- Utiliser des matériaux locaux pour une meilleure insertion dans le site.

- Utiliser des matériaux opaques couleurs sombres (ex: teinte brune ou terre cuite) convertir la lumière en chaleur.

- **Mettre en œuvre des menuiseries** qui s'harmonisent avec l'écriture architecturale de l'édifice et des différents matériaux. (couleurs plus tranchées, ou essence chêne, châtaignier ou aluminium).



D- AMÉNAGER LES ESPACES LIBRES

D1. Qualité des espaces publics
D2. Matériaux de sol et revêtements
D3. Haie bocagère en secteur rural
D4. Essences végétales à éviter
D5. Végétalisation des pieds de mur
D6. Abris de jardin

AMÉNAGER LES ESPACES LIBRES/ **Qualité des espaces publics**

Principe de stationnements à éviter :





Principe d'espace public à éviter :





Principe d'espace public à promouvoir :





CONSTAT :

La transition entre espace naturel et zone agglomérée est parfois très brutale, le paysage des extensions urbaines tranche généralement fortement avec l'un ou l'autre des espaces qu'il est censé introduire.

Il semble aussi important de s'interroger sur **la transition entre l'espace public et l'espace privé dans les nouveaux quartiers périphériques.** Le traitement de ces transitions influence bien souvent **la qualité du cadre de vie** dans ces zones d'extension.

Dans les quartiers pavillonnaires de Severac, l'espace public prend beaucoup de place et est essentiellement en enrobé : voirie large, plusieurs trottoirs et bande enherbée sans plantation.

Le centre dispose à certains endroits d'aménagement intéressant comme d'importantes bandes plantées, des revêtements de sol différenciés et des végétalisations de pieds de mur. Certains espaces sont encore très minéralisés et souvent en enrobé (trottoir et voies circulées). D'importants parkings sont tout en enrobés et parfois sans végétation.

La commune détient de nombreux beaux spécimens d'arbres et des haies bocagères intéressantes à valoriser et préserver.

AMÉNAGER LES ESPACES LIBRES/ **Qualité des espaces publics**









La végétation et les matérialités de sol jouent un rôle très important dans la qualité des espaces publics. La végétation a de nombreux intérêts c'est pourquoi il sera intéressant de la favoriser au maximum. Il est important de jouer sur les différentes strates en fonction des espaces disponibles (pied de mur, massif, bande plantée...).

Aussi, la végétation des **clôtures** influence le caractère de la rue : par exemple, les plantations de haies monospécifiques, taillées et hautes créent des «murs visuels» de faible qualité et intérêt pour la qualité de l'espace public. Pour les plantations donnant sur l'espace public, il sera préférable de proposer des palettes végétales afin d'unifier ces limites communes.

Les **liaisons piétonnes** peuvent s'effectuer entre les propriétés et être égayées par une végétation issue de la flore locale.

Les accès aux lots, ou **zones de stationnement** sont un espace intermédiaire entre espaces public et privée. Ils participent à l'espace public, ils doivent donc s'accorder avec celui-ci tout en permettant l'intimité des occupants.

> Recommandation supplémentaire nouveaux quartiers:
Le travail de la limite des espaces bâtis permet d'intégrer les futures constructions. La **plantation de haie bocagère** permet de travailler la transition entre l'espace urbain et l'espace rural. Il est donc intéressant que les **porteurs de projet ayant une clôture en contact** avec l'espace rural prennent soin de planter cette limite.
La voirie peut être réduite dans sa globalité ou par endroit avec des chicanes plantées. Ce principe d'aménagement ainsi que les différenciations de matérialité au sol permettent de réduire la vitesse des véhicules.
Lorsque les flux de véhicule sont limités, il n'est pas nécessaire d'avoir 2 trottoirs et parfois la voirie peut être partagée (mobilité douce et véhicule). Les espaces dédiés aux piétons peuvent avoir une matérialité différente pour délimiter sans nécessiter une différence de niveau. Si un trottoir est nécessaire, il peut avoir un revêtement perméable.

AMÉNAGER LES ESPACES LIBRES/ **Matériaux de sol et de revêtements**









RECOMMANDATIONS :

Tant que possible, on **limitera l'imperméabilisation des sols** par l'utilisation de **graviers, de dallages engazonnés pour les stationnements**. L'intégration des systèmes de gestion des eaux de pluie et la valorisation de ces espaces devront être réfléchies et anticipées dans le projet.

On tâchera d'intégrer au maximum ***les parkings*** (plantations d'écrans végétaux autour des poches de stationnement, choix de l'emplacement des espaces de stationnements en fonction de leur visibilité…)

La mise en œuvre de **grandes surfaces en enrobé noir confère un caractère «routier»** peu esthétique aux voies. Afin **d'alléger leur aspect**, elles peuvent être fractionnées de **lignes de pavés, de caniveaux centraux ou de végétation** par exemple. Mais on lui **préférera un enrobé coloré beige** ou une **émulsion gravillonnée**, moins onéreuse et d'aspect moins lisse.

Les cheminements piétonniers pourront être réalisés en **gravillons, en stabilisé de la couleur de la pierre** (gris, marron, ocre ou beige) ou de l'enduit de l'habitation.
Les pavés peuvent constituer des cheminements piétonniers ou des terrasses esthétiques, tout en s'accordant bien avec la palette colorée locale. Les pavés peuvent être **posés sur sable ou sur mortier**. Ceux posés sur sable auront des **joints enherbés** qu'il faudra juste tondre.
Les **platelages bois** sont aussi intéressants, ils s'harmonisent avec la végétation et créent un effet plus chaleureux.

AMÉNAGER LES ESPACES LIBRES/ **Haies bocagères en secteur rural**

PALETTE VÉGÉTALE POUR DES HAIES BOCAGÈRES


Chêne pédonculé (Quercus robur)


Aubépine (Crataegus)


Prunellier (Prunus spinosa)


Noisetier (Corylus avellana)


Houx (Ilex aquifolium)


Sorbier des oiseleurs (Sorbus aucuparia)


Troène (Ligustrum vulgare)


Poirier


Groseillier (Ribes rubrum)


Sureau (Sambuscus nigra)

RECOMMANDATIONS :

Des haies bocagères sont assez appropriées pour **délimiter les fonds de parcelles**, en limite avec l'espace naturel.
Les fruitiers sont vivement recommandés, participants à la composition des haies, agrémentant les parcelles privées et publiques. Ils ont un rôle important pour la faune et pour les humains.

ARBRES LOCAUX :
Chêne pédonculé *(Quercus robur)*
Chêne vert *(Quercus ilex)*
Frêne *(Fraxinus excelsior)*
Chêne sessile *(Quercus petraea)*
Châtaignier *(Castanea sativa)*
Érable champêtre *(Acer campestre)*
Hêtre *(Fagus sylvatica)*

FRUITIERS :
Pommier *(Malus sp)*
Poirier *(Pyrus sp)*
Prunier *(Prunus sp)*
Noyer commun *(Juglans regia)*
Cognassier *(Cydonia)*
Néflier *(Mespilus germanica)*
Sureau *(Sambuscus nigra)*

ARBUSTES LOCAUX :
Aubépine *(Crataegus)*
Cornouiller *(Cornus)*
Noisetier *(Corylus sp.)*
Houx *(Ilex aquifolium sp.)*
Sorbier des oiseleurs *(Sorbus aucuparia)*
Prunellier *(Prunus spinosa)*
Troène commun *(Ligustrum vulgare)*
Viorne *(Viburnum opulus)*
Fusain d'Europe *(Euonymus europaeus)*
Bourdaine *(Rhamnus frangula)*
Buis à longues feuilles *(Buxus sempervirens)*
Charme *(Carpinus betulus)*
Églantier *(Rosa canina)*

AMÉNAGER LES ESPACES LIBRES/ **Haies bocagères en secteur rural**

COMMENT PLANTER UNE HAIE BOCAGÈRE ?

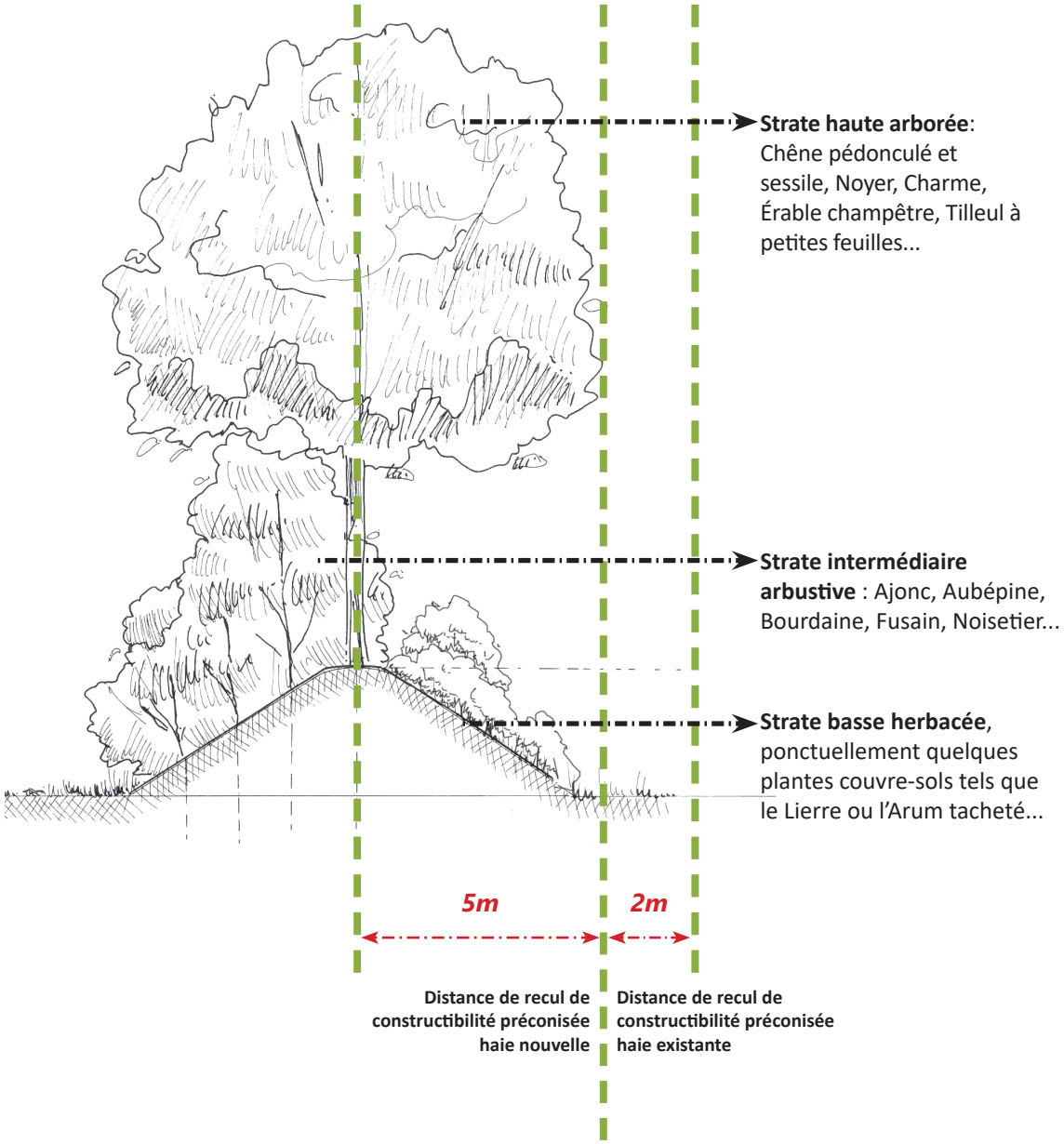

RECOMMANDATIONS :

- **Respecter le principe des 3 strates** de végétation pour recomposer une haie intéressante du point de vue paysager et écologique

- **Utiliser les essences locales précitées.**
- **Respecter les grands principes de distances de plantation** :
  - 5 à 10 m pour les hauts jets
  - 2 à 5 m pour arbustes et cépées
  - 0,5 à 1 m pour les végétaux de strate basse et de bourrage.

- **Prévoir des protections gibiers** sur les jeunes plants.

- Si possible, **réutiliser le broyat des tailles d'entretien pour pailler le pied de haie**.

- Prévoir 2m entre le houppier d'un arbre taille adulte et une construction pour une haie existante.
Lors de la plantation d'une haie bocagère, prévoir minimum 5m entre l'axe du tronc et une construction.

AMÉNAGER LES ESPACES LIBRES/ **Haies bocagères en secteur rural**

INTÉRÊTS DES HAIES BOCAGÈRES

Intérêt de la haie bocagère face à la haie taillée:
> Une meilleure lutte contre les vents

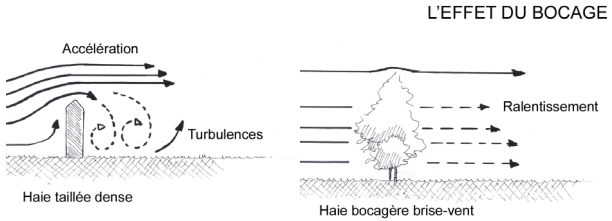

> Lutte contre le ruissellement

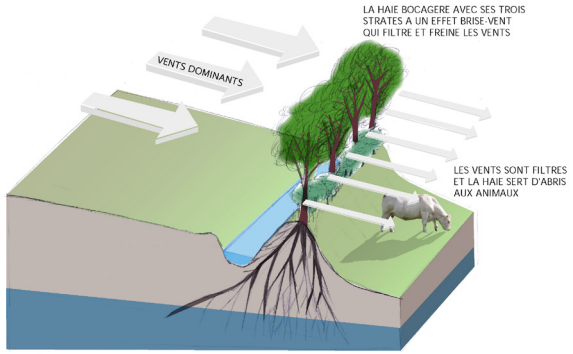

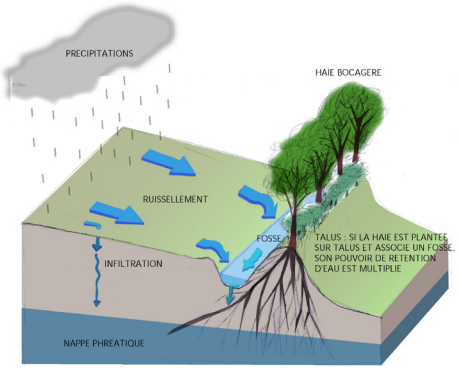

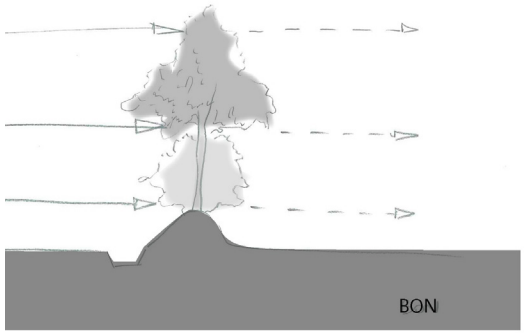

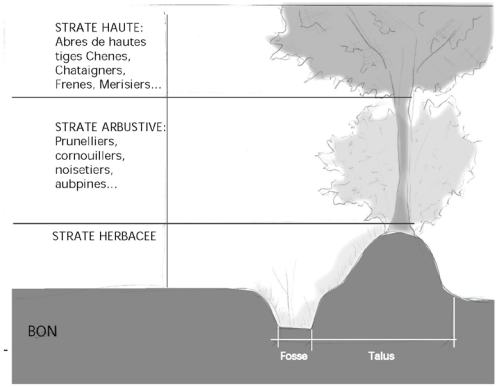

CONSTAT :

Lorsqu'une haie bocagère est déjà existante, il est important de la **conserver et de s'appuyer dessus** pour l'aménagement de la clôture. Ces haies font partie du **patrimoine naturel**, elles portent les marques d'une **tradition passée** (exploitation des trognes ou têtards).

RECOMMANDATIONS :

La haie bocagère existante peut être **valorisée** par quelques plantations de sous-bois par exemple (Jacinthe des bois...)

On veillera à **ne pas trop s'approcher des racines** de ces vieux sujets que ce soit pour la réalisation des structures des allées, ou pour l'implantation des poteaux de la clôture. Rappelons-nous que ces arbres étaient là bien avant nous...

D'une manière générale, on **évitera de mettre en œuvre des bâches en plastique** noires ou tissées vertes, qui ne se dégradent pas. On leur préférera le mulch ou le paillage en fibre de coco (d'origine naturelle et de couleur moins discordante) ou mieux : des plantations denses de vivaces tapissantes (Rosiers rampants (Rosa rugosa), potentilles (Potentilla), bruyères (Erica sp.), genêts (Genista)...).

AMÉNAGER LES ESPACES LIBRES/ **Essences végétales à éviter**

VÉGÉTAUX POUR HAIES TAILLÉES À PROSCRIRE :

CONSTAT :

Les plantations de thuyas (Thuja sp.), faux-cyprès (Chamaecyparis sp.), cyprès (Cupressus sp.), x cupressocyparis (cupressocyparis sp.), épines vinettes (berberis sp.), pyracanthas (Pyracanthas sp.) , laurier palme (Prunus laurocerasus), en haies monospécifiques taillées sont vivement déconseillées.
Ces plantations n'ont pas de rapport avec la végétation locale du point de vue de leur aspect.

Elles vieillissent mal et sont relativement difficiles à entretenir au fil du temps (développement en hauteur de végétaux qui supportent difficilement les tailles répétées pendant plusieurs années, sensibilité à la sécheresse ou épines).

Outre ces aspects pratiques et esthétiques, les Thuyas et autres conifères contribuent à acidifier le sol jusqu'à le rendre quasiment stérile et sont donc déconseillés d'un point de vue environnemental.



Thuyas (Thuja sp.)



Faux cyprès (Chamaecyparis sp.)



Epines vinettes (Berberis sp.)



Pyracantha (Pyracantha sp.)

AMÉNAGER LES ESPACES LIBRES/ **Végétalisation des pieds de murs**

Rosier grimpant *(Rosa sp.)*



Clématite *(Clematis sp.)*



Glycine *(Wisteria sp.)*



Iris *(Iris)*



Bergénie *(Bergenia)*



Aubriète *(Aubrieta)*

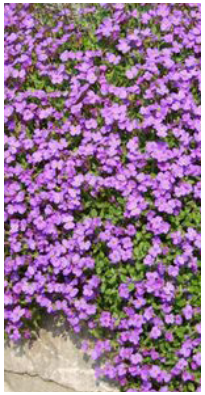

Céraiste *(Cerastium)*



Hortensias *(Hydrangea)*



Viorne
(Viburnum plicatum)



Chèvrefeuille
(Lonicera fragrantissima)

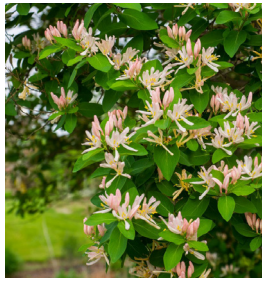

RECOMMANDATIONS :

Les murs, murets et pieds de mur peuvent être agrémentés de quelques vivaces, bulbes, plantes grimpantes ou arbustes.

<u>Plantes grimpantes pour habiller les façades, pignons, murs :</u>
Rosier grimpant *(Rosa sp.)*
Chèvrefeuille grimpant *(Lonicera nitida)*
Clématite *(Clematis sp.)*
Vigne *(Vitis vinifera)*

<u>Vivaces pour les murs et murets :</u>
Corbeille d'or *(Alyssum saxatile)*
Aubriète *(Aubrieta)*
Oeillet *(Dianthus deltoïdes)*
Bergénie *(Bergenia)*
Iris *(Iris sp.)*
Céraiste *(Cerastium tomentosum)*
Rose trémière *(Rosa altea)*

<u>Arbustes pour les pieds de murs et les haies libres :</u>
Hortensias *(Hydrangea sp.)*
Abélia *(Abélia x grandiflora)*
Spirée *(Spiraea arguta)*
Viorne *(Viburnum plicatum)*
Azalée *(Rhododendron japonica)*
Buis *(Buxus sempervirens)*
Groseillier à fleurs *(Ribes sanguineum)*
Chèvrefeuille *(Lonicera fragrantissima)*



AMÉNAGER LES ESPACES LIBRES/ **Abris de jardin**









RECOMMANDATIONS :

Les abris de jardin participent à l'ambiance des fonds de jardin, leur aspect est de grande importance.

Les abris de jardins perçus depuis l'espace public devront être particulièrement soignés et leur intégration bien maitrisée.

L'abri de jardin sera inscrit dans la continuité des clôtures de fond de parcelle ou en limite des clôtures séparatives.
La **volumétrie** devra être **simple et épurée**, les toitures en croupes (4 pentes) **sont fortement déconseillées.**

On privilégiera les toitures à deux pentes dans le sens de la plus grande longueur, en terrasse ou à très faibles pentes.
Les constructions bois seront à privilégier. Les matières plastiques, type PVC et les tôles, sont à éviter.



E - TRAITEMENTS DES LIMITES

E1. Constat
E2. Recommandations générales
E3. Types de clôtures par secteurs
E4. Portails et Portillons
E5. Haies basses jardinées
E6. Palette végétale pour haie d'occultation
E7. Intégrer les éléments techniques

TRAITEMENTS DES LIMITES/ **Constat**

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE DANS LE CENTRE :








Les clôtures à Sévérac sont très hétéroclites (hauteurs, opacité, et matériaux variés). Quelques murs et murets participent à la qualité de l'espace public.

Dans le bâti rural, les clôtures ne sont **pas toujours nécessaires**. Parfois, la configuration des lieux, l'implantation de la construction vis-à-vis de la voie créent **déjà une barrière ou un recul suffisant**.

TRAITEMENTS DES LIMITES/ **Recommandations générales**

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE DANS LES QUARTIERS RÉCENTS :








RECOMMANDATIONS :

Il est rappelé qu'il n'est pas nécessaire de clore son jardin. Les clôtures contraignent la faune dans ces déplacements. Cela peut contribuer à la mortalité des espèces. Il est préférable de ne pas avoir de grillage et seulement une haie.
Si une clôture doit être aménagée, elle doit permettre le libre passage de la faune sur sa partie basse avec un trou de minimum 15x15cm. Plusieurs solutions existent :
- Faire un trou tous les 10m de 20cmx20cm
- Privilégier des mailles de grillage de 15x15

Il est essentiel d'avoir des typologies communes de clôtures afin d'obtenir une unité dans l'espace public.
Les matériaux de clôtures seront choisis en matériau naturel ou de vocabulaire local. L'aspect des clôtures édifiées sur l'espace public est d'une grande importance, car elle participe à la qualité de l'ambiance générale de l'espace public.
Les **clôtures les plus simples** sont préférées. De simples **poteaux et lames de bois non peint**s symbolisent la limite de manière très naturelle.

Il est important de limiter la hauteur (exemple : 1m maximum) pour ne pas refermer la rue.

Des essences telles que le châtaignier, le mélèze ou le douglas sont très résistantes naturellement, **imputrescibles** sans aucun traitement du bois.

Les **claustras** sont à utiliser en limite séparative (et non sur l'espace public) et **avec parcimonie** et sur de faibles linéaires.

Les murets ou les haies végétales servent aussi à **intégrer les**

TRAITEMENTS DES LIMITES/ **Recommandations générales**

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE EN SECTEUR RURAL :








coffrets électriques ou les **boîtes aux lettres**.

Le frontage est l'espace compris entre la façade sur rue et la limite de la chaussée. Lorsque la construction est proche de l'espace public, il est fortement recommandé de planter cet espace avec un massif. Le frontage est une transition entre l'espace public et l'espace privé. Il participe largement à la qualité de l'espace public, c'est pourquoi son traitement est important.

Dans le cas de la mise en place de murs et murets en pierre, il est important de **préserver les anciens murs et murets de pierre.** Ils font partie de la **richesse patrimoniale** des centres et permettent de **clairement identifier la limite entre espace public et espace privé.**
Ils permettent aussi de **prolonger le caractère minéral spécifique** des rues. Cependant, **leur hauteur ne doit pas être trop importante** pour ne pas refermer la rue.

Lors de la réalisation de nouveaux murs ou murets, il est important de **se poser la question de la hauteur, des matériaux utilisés** (appareillage en pierre si possible) **et des couleurs recherchées** pour se rapprocher au mieux des couleurs de la pierre existante.
Il est préférable de s'inspirer de leur appareillage pour la réalisation des nouveaux murs.

Les joints ont aussi leur importance, on **évitera les joints-ciments et on privilégiera les joints à la chaux ou terre.**
Les éléments techniques (coffrets, boîte aux lettres, sonneries...) peuvent aussi être **intégrés** à ces murs, éviter de les implanter seuls au bord de la voie.

Les nouveaux murs ou murets peuvent **combiner avec des dispositifs à claire-voie et ainsi allier la pierre / le bois ou métal / le végétal**.

TRAITEMENTS DES LIMITES/ **Types de clôtures par secteurs**

EXEMPLES DE CLÔTURES RECOMMANDÉES :







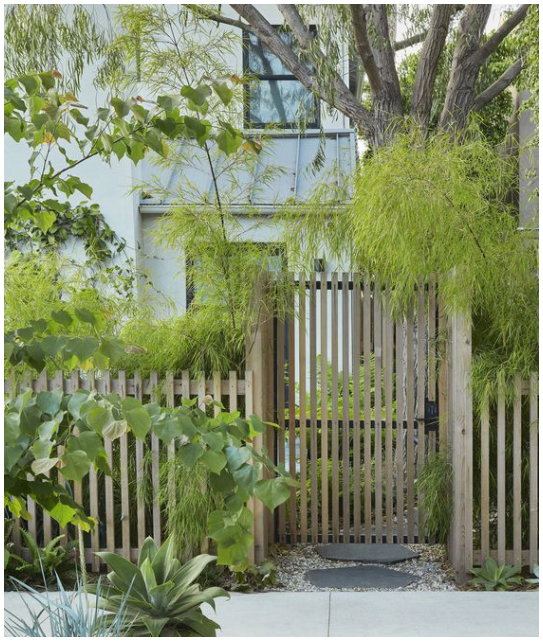

RECOMMANDATIONS :

> SECTEUR ANCIEN:

Clôtures recommandées :
- Muret pierre locale
- Clôture bois à claire-voie

Clôtures à éviter :
- Grillages plastifiés
- PVC
- Fibro ciment
- Treillis soudés rigides de type industriels
- Clôtures imperméables
- Grillage à mouton
- Gabions pierres locales (soutènement uniquement)
- Ganivelle (poteau châtaigner)
- Panneaux de bois
- Végétaux tressés

TRAITEMENTS DES LIMITES/ **Types de clôtures par secteurs**

EXEMPLES DE CLÔTURES RECOMMANDÉES :

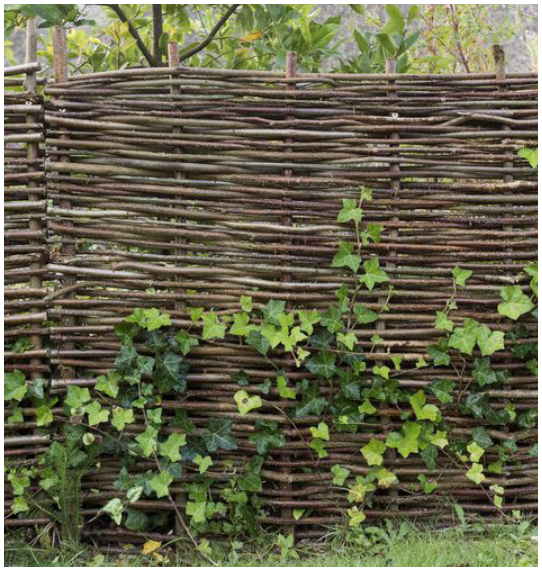

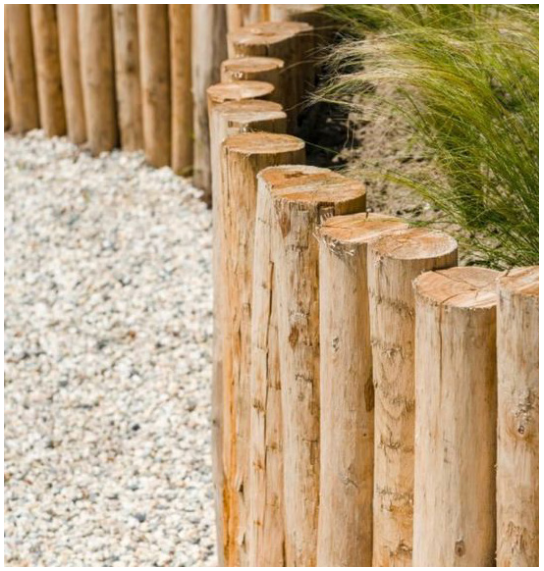



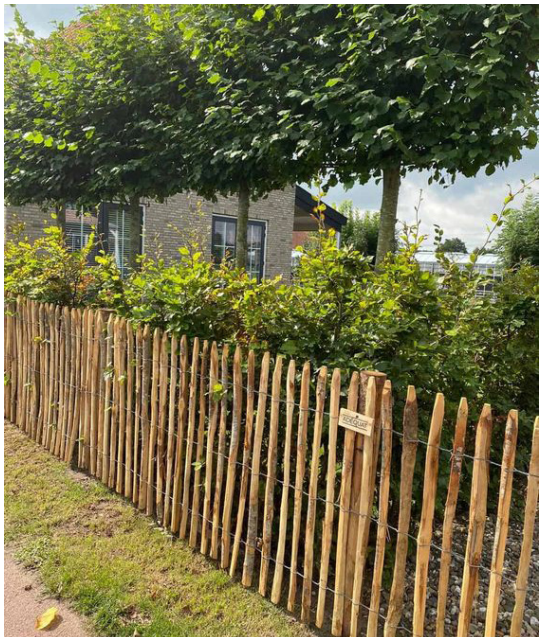

> SECTEUR RURAL ET QUARTIERS RÉCENTS:

Clôtures recommandées :
- Muret pierre locale
- Clôture bois à claire-voie
- Grillage à mouton
- Gabions pierres locales (soutènement uniquement)
- Ganivelle (poteau châtaigner)
- Panneaux de bois
- Végétaux tressés
- Des blocs de pierre ou des agencements avec des traverses de bois sont aussi adaptés à ce type de contexte.

Clôtures à éviter :
- Grillages plastifiés
- PVC
- Fibro ciment
- Treillis soudés rigides de type industriels
- Clôtures imperméables

La mise en place de fascines en bois mort ou vivant peut être une alternative intéressante (en osier tressé planté en terre ou en châtaignier). Ce type de clôture permet de **jouer avec les saisons**, d'offrir une clôture opaque en été et laissant passer la lumière en hiver.

TRAITEMENTS DES LIMITES/ **Portails et portillons**

EXEMPLES DE PORTAILS ET PORTILLONS RECOMMANDÉS:









CONSTAT : Portails et portillons

Il n'est **pas toujours nécessaire d'ajouter un portail à sa clôture**, l'ouvrage de pierre délimitant la limite de l'espace public est parfois suffisant.
Les portails et la clôture sont la **première image** que l'on a en arrivant dans une propriété.

Parfois, des propriétaires y apportent tellement d'attention que cette **entrée devient trop travaillée, trop présente**.

RECOMMANDATIONS générales Portails et portillons:

Pour l'édification de portails, le choix du matériau devra **s'harmoniser avec la clôture ou la construction** (couleur en rappel des menuiseries de la construction, ou bois naturel s'harmonisant avec la pierre...). **On préférera des portails ajourés, moins massifs.**
Les portails occultant sont fortement déconseillés.

Dans le cas de la **mise en oeuvre d'une clôture et d'un portail, l'emploi de PVC est fortement déconseillé et particulièrement le PVC blanc. En effet l'impact de cette** couleur est fortement marquant dans le paysage, de plus, le PVC reste un produit non respectueux de l'environnement et moins durable qu'un bois bien entretenu.

La mise en place d'un portail **n'est pas obligatoire**.

Il est **préférable de les choisir aux formes simples** (métal, bois...) **et discrètes**.
Leur **couleur** peut être en **harmonie avec celle des menuiseries de l'habitation.**
Il est important d'**éviter les effets de mode** et les **effets «design»** de certains portails en PVC.

La mise en œuvre, de **grilles métalliques de style ancien**, peintes avec des **couleurs foncées** (vert, brun, gris, noir...) est également possible.

TRAITEMENTS DES LIMITES/ **Haies basses jardinées**

C’est une alternative à la plantation en ligne simple ;

Ce schéma de plantation permet d’obtenir un effet de masse, d’aspect plus naturel, sans pour autant fermer les vues.

Le regard passe au-dessus de la plate-bande, ce qui maintient une certaine continuité entre espaces privatifs et publics. La première ligne s’implante à 0,50m de la limite séparative, et la seconde ligne à 1,50m en retrait, à intervalle régulier.

L’ajout d’un grillage est possible. Celui-ci s’inscrit soit à l’arrière, soit entre les deux lignes de plantations.

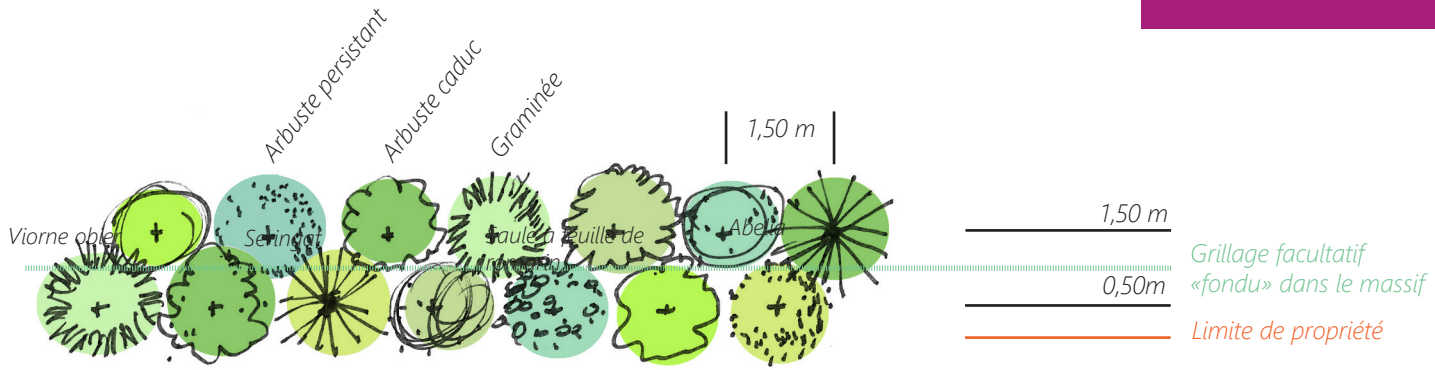



EXEMPLES DE COUVRE-SOLS DE PIED DE HAIE

TRAITEMENTS DES LIMITES/ **Haies basses jardinées**

EXEMPLE D'ARBUSTES À FEUILLAGE CADUC


Cornouiller sanguin


Clethra à feuilles d'Aulne

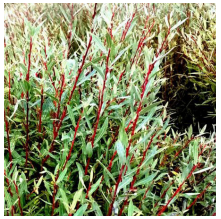
Saules osier


Groseillier à fleurs


Lila nain


Clématite, jasmin, Passiflore...)


Véronique arbustive


Hortensias

EXEMPLE D'ARBUSTES À FEUILLAGE PERSISTANT ET DE GRAMINÉES


Pittospore du japon


Bruyère arborescente


Euphorbes


Calamagrostis


Stipa

Le principe de «mixed border» ou de haies basses jardinées, se compose d'une plate-bande ou se mélangent les floraisons et les feuillages qui confère un aspect jardiné aux clôtures. Ce type de haie est constituée d'une haie basse d'essences variées (arbustes et plantes vivaces) de **hauteur inférieure à 1,20m**.

Cette plate-bande pourra être doublée d'un grillage de préférence non soudé, monté sur des poteaux bois (en châtaignier écorcé ou chêne ou acacia) ou métal peint de teinte sombre, et sans sous-bassement béton. La hauteur hors-sol du grillage sera de 1,20m maximum pour ne pas dépasser la hauteur des végétaux. Ce grillage peut être implanté en retrait à l'intérieur de la parcelle, pour faciliter son intégration et mettre en valeur la présence du végétal dans l'espace public.



TRAITEMENTS DES LIMITES/ **Palette végétale pour haies d'occultation**

Les clôtures végétales pourront emprunter un vocabulaire végétal proche du monde rural, associant des essences arbustives variées et en favorisant le port libre des végétaux, afin de permettre leurs floraison et fructification tout au long de l'année.

Ces haies pourront s'organiser sur une ou deux lignes plantées, en prenant soin d'espacer les végétaux pour permettre un développement adulte correct.

Il est important d'associer des essences caduques et persistantes, avec une plus forte proportion d'essences caduques, souvent plus intéressantes pour la petite faune, et dont le feuillage se décomposera plus rapidement dans les jardins.

Enfin, il est utile de penser aux végétaux dits de «pied de haie» qui compléteront utilement les arbustes en offrant un couvre-sol empêchant la pousse des adventices.

PALETTE VÉGÉTALE : EXEMPLE D'ARBUSTES À FEUILLAGE CADUC


Viorne obier


Seringat


Saule à feuille de romarin


Abelia


Deutzia


Wegelia


Cognassier du japon


Aronia prunifolia

EXEMPLES D'ARBUSTES À FEUILLAGE PERSISTANT

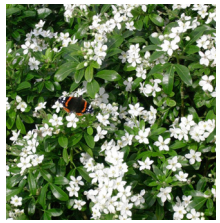
Oranger du Mexique

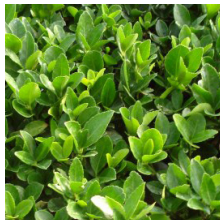
Fusain


Viorne tin


Osmanthe


Escallonia


Troène

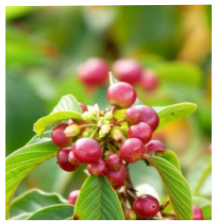
Bourdaine

EXEMPLES DE COUVRE-SOLS DE PIED DE HAIE

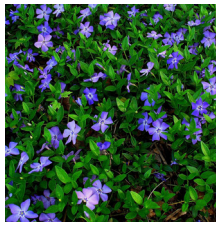
Petite pervenche


Géranium vivace

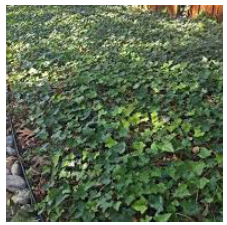
Lierre rampant

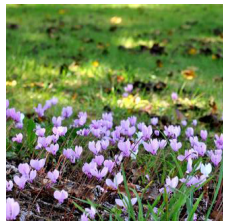
Cyclamen de Naples

TRAITEMENTS DES LIMITES/ **Intégrer les éléments techniques**







Les coffrets de raccordements :

Les coffrets de raccordement aux réseaux, souvent **peu qualifiants** et **situés au premier plan** le long des axes de circulation, pourront être **intégrés dans un muret**, par des **plantations** d'arbustes ornementaux ou par une **structure bardée de bois** de couleur sombre.





Point de stockage des ordures ménagères :

Les usages liés à la collecte des ordures ménagères incitent à la mise en place d'un **point de collecte enterré ou non** sur les opérations. Il pourra être intégré soit par la construction d'un enclos (préférence bois ou muret) ou par des haies végétales.



F - DEVANTURES COMMERCIALES

D1. Principes d'urbanisation et d'implantation
D2. Façades et composition
D3. Types de devantures
D4. Couleurs et enseignes
D5. Éclairages et protections solaires

ENSEIGNES ET DEVANTURES/ **Principes d'urbanisation et d'implantation**

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE :













CONSTAT:

L'occupation du domaine public doit participer à la qualité et à la valorisation de l'espace public. Un projet d'aménagement sobre met en valeur l'espace public urbain et les architectures qui les forment.
Le paysage de la rue est défini par un certain nombre de constantes liées à la forme d'urbanisation et aux traditions locales d'architectures. Il convient de respecter ces constantes.

Dans la commune de Sévérac les commerces sont éparpillés et d'aspect hétérogène (couleur, matériaux, types de devantures.).

La ligne horizontale des hauteurs d'étage, limite en hauteur les boutiques.

L'harmonie tient beaucoup de la régularité des hauteurs d'étages de ces façades.

ENSEIGNES ET DEVANTURES/ **Principes d'urbanisation et d'implantation**



Exemple de lecture de verticales structurantes.

RECOMMANDATIONS : RESPECT DU PARCELLAIRE

Gommer au RDC les lignes verticales de mitoyenneté c'est interrompre le rythme du découpage parcellaire et perturber l'animation de la rue :

- Les devantures commerciales ne doivent pas s'implanter à cheval sur deux bâtiments.



- Elles doivent au contraire poursuivre en façade les lignes de mitoyenneté



croquis : Agence «Une fenêtre sur la ville» - Paris

ENSEIGNES ET DEVANTURES/ **Principes d'urbanisation et d'implantation**



Place de l'église de BEIGNON.

RECOMMANDATIONS : RESPECT DE L'IMMEUBLE

Les devantures commerciales ne doivent pas être conçues isolément par rapport à leur environnement.

- Les devantures commerciales doivent être exclusivement implantées en RDC.

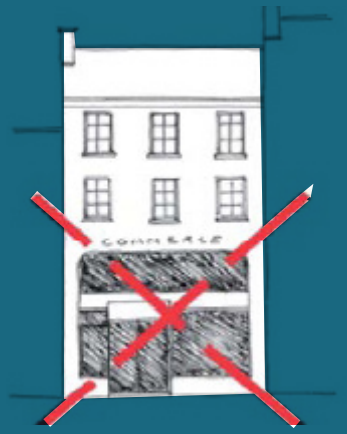

- L'étendue d'un commerce à l'étage peut être signalée par des éléments rapportés sur la façade : des stores, lettrages, éclairages, appliques...



croquis : Agence «Une fenêtre sur la ville» - Paris

ENSEIGNES ET DEVANTURES/ **Façades et composition**

CONSTAT :

Les éléments porteurs et les ouvertures participent au rythme de la façade

Située à la base de l'immeuble les devantures commerciales participent à la lecture de l'architecture du bâtiment.
Les lignes de descente des charges sont matérialisées par les parties maçonnées entre deux baies



Exemple de lecture de verticales structurantes.

RECOMMANDATIONS : RESPECT DE L'IMMEUBLE

- Le commerce doit s'inscrire dans la composition architecturale de la façade

- Les descentes des charges devront être respectées afin d'assurer un socle cohérent avec les étages et un bon équilibre général de la façade.

- Pour la création de commerce à partir d'une habitation : maintenir la totalité des éléments de structures et la largeur des percements existants.

- Les spécificités architecturales du bâtiment doivent être préservées dans le traitement des ouvertures et la colorimétrie choisie.

ENSEIGNES ET DEVANTURES/ **Façades et composition**

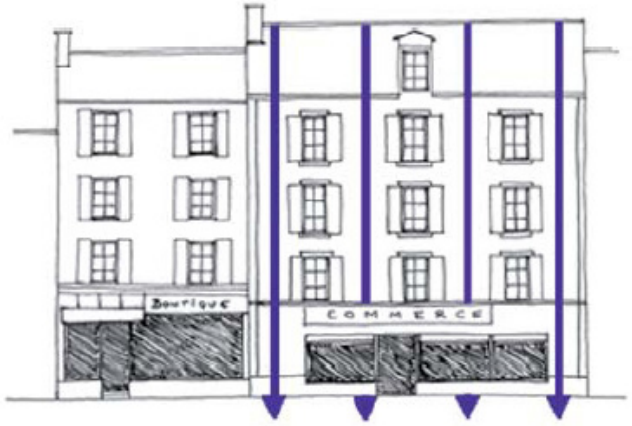

État initial



croquis : Agence «Une fenêtre sur la ville» - Paris

Exemple de recomposition

RECOMMANDATIONS : RESPECT DE L'IMMEUBLE

Les devantures commerciales ne doivent pas être conçues isolément par rapport à leur environnement.

- Le RDC doit présenter une assise solide propre à la stabilité du bâtiment

- Pour une restauration : retrouver autant que possible les percements d'origines

- Pour la création de commerce à partir d'une habitation : maintenir la totalité des éléments de structures et la largeur des percements existants.

Attention à bien préserver les portes d'entrée dans le cas d'extension de devantures commerciale.
La fonction résidentielle de l'immeuble doit être visible.
L'aménagement de la devanture doit préserver l'accessibilité aux étages.

ENSEIGNES ET DEVANTURES/ **Types de devantures**

LES DEVANTURES EN FEUILLURES OU EN CREUX

Les devantures se situent en retrait de la façade et sont constituées de simples percements réservés dans la façade (en pierre ou enduite).
Autrefois, ces boutiques étaient limitées par un muret bas en pierre ou en bois formant un étal.

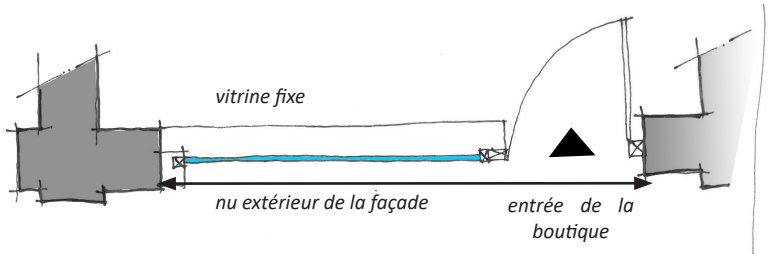

Vocabulaire et détails d'une vitrine.



ENSEIGNE À PLAT

LINTEAU

CHÂSSIS

VITRINE

EMBRASURE /ÉPAISSEUR DU MUR

RECOMMANDATIONS :

Les finitions possibles pour la façade (structure /descente des charges) :
- Par enduit et peinture
- Restauration de la pierre
- Finition par placage bois ou pierre

Pour les châssis à remplacer, châssis en aluminium ou bois. Le PVC est à éviter.

CHOISIR SA DEVANTURE PARMI LES DEUX TYPES SUIVANTS

ENSEIGNES ET DEVANTURES/ **Types de devantures**

LES DEVANTURES EN APPLIQUE

La devanture en applique est un coffrage menuisé et peint faisant saillie sur la maçonnerie. Il sert de support à l'enseigne.

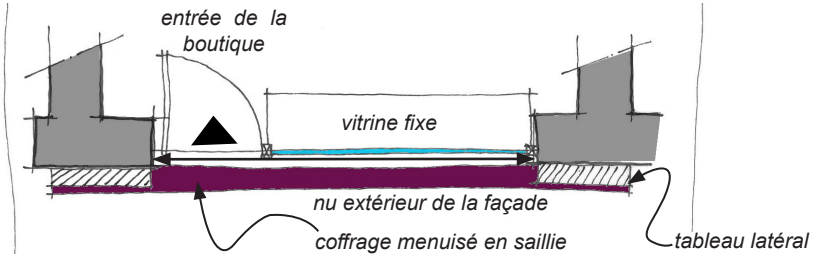

Vocabulaire et détails d'une vitrine.

RECOMMANDATIONS :

Conception d'une devanture en applique :

- Structure autoportée en bois
- Ou habillage fixé sur la maçonnerie (bois ou pierre) - éviter le PVC

Pour les châssis à remplacer, châssis en aluminium ou bois.
Le PVC n'est pas recommandé.

CHOISIR SA DEVANTURE PARMI LES DEUX TYPES SUIVANTS



ENSEIGNES ET DEVANTURES/ **Couleurs et enseignes**

Exemple de reprise de teinte.
Pour compléter cette recherche d'harmonie, les teintes de l'enseigne et des menuiseries devraient être dans des tons froids et non chauds.





CONSTAT:

On constate à Sévérac l'emploi de couleurs diverses.
Les couleurs participent à l'unité visuelle de la rue.

RECOMMANDATIONS :

- Les couleurs sont à composer avec soin, de manière à les **harmoniser avec les teintes générales de l'environnement.**

- Une **seule couleur** suffit à l'identification d'un commerce.

- Le choix des couleurs peut être guidé par **la nature de l'activité.**

- Le **caractère de l'architecture**, la teinte de ses matériaux sont également des critères pour le choix des couleurs.

- Penser à **harmoniser entre eux l'ensemble des composants. Les couleurs criardes, fluorescentes** sont à éviter.

ENSEIGNES ET DEVANTURES/ **Couleurs et enseignes**









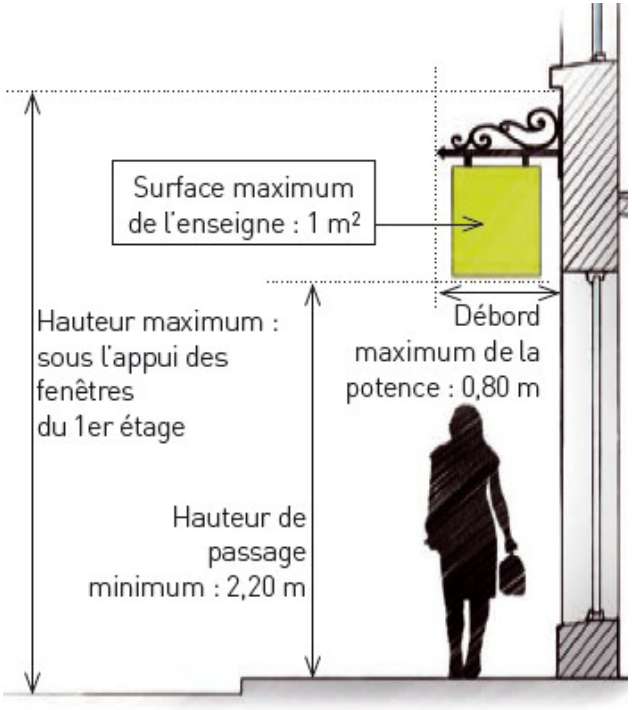

> LES ENSEIGNES BANDEAU :

- Les enseignes peuvent être inscrites à plat sur la façade, mais doivent être composées de lettres découpées sur des bandeaux lorsque le matériau s'y prête (bois, acier, contre-plaqué), peintes ou détachées en saillie.

- Elles peuvent comporter un éclairage incorporé indirect – spots extérieurs ou rampes – aussi discret que possible et en nombre limité qui illumine le bandeau.

- Les enseignes ne peuvent en aucun cas être installées sur les balcons ou garde-corps des étages, même si ces derniers sont utilisés pour le commerce.

- Les largeurs de l'enseigne ne doivent pas dépasser les limites de la devanture.

- Éviter les couleurs trop vives, les caissons lumineux, les publicités clignotantes ou défilantes, les lettres en tubes luminescentes.

> LES ENSEIGNES DRAPEAU :

- C'est-à-dire **perpendiculaires** à la façade – peuvent être exécutées soit en tôle découpée, soit peinte sur des matériaux transparents.

- On cherchera toujours à donner un maximum de **légèreté**.

- Les dimensions des enseignes en drapeau ne peuvent excéder 1 m².

- Elles sont posées à une **hauteur de passage** minimum de 2.20m au-dessus du trottoir (selon le cas) et toujours dans la hauteur du rez-de-chaussée.

- Les caissons lumineux sont à éviter, seuls les lettres et motifs peuvent être lumineux.

ENSEIGNES ET DEVANTURES/ **Éclairages et protections solaires**





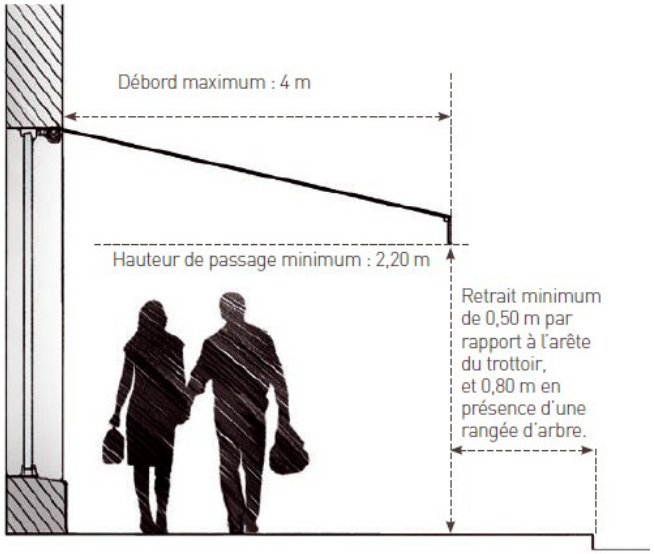

RECOMMANDATIONS :

> LES STORES jouent un rôle important dans la composition :

- Ils doivent être **justifiés par l'ensoleillement**

- Ils doivent s'inscrire dans **la largeur de la devanture et être situés en dessous du bandeau**.

- Le **mécanisme et le coffret** doivent être **dissimulés** dans le cadre du percement ou très peu visibles.

- Les **couleurs** doivent être **en harmonie** avec les teintes environnantes de préférence **unies** (éviter les tons contrastés et les dessins compliqués)

- Toute **publicité doit être évitée** sur ces éléments, seule la raison sociale de l'activité doit être mentionnée sur le lambrequin.

- Éviter les formes arrondies en corbeille, de préférences des **armatures rectilignes** (store à l'italienne).

- Les structures fixées au sol en avancée sur l'espace public de type véranda ou autres sont fortement déconseillées.

ENSEIGNES ET DEVANTURES/ **Éclairages et protections solaires**









RECOMMANDATIONS :

> ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR :

- Indirect
- Non clignotant
- Discret
  (couleur neutre la plus proche possible du support)
- Harmonisé avec le style du commerce
- Éviter la lumière colorée
- Éviter les caissons lumineux
- Éviter le tube apparent ou de tube fluorescent
- Rétro-éclairage sur devanture possible

Les appareils d'éclairage seront les plus petits et les moins nombreux possible.
Les rampes lumineuses doivent être les plus fines possible.